

286

DT6

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projets de réserve de biodiversité pour huit
territoires dans la région administrative de la
Côte-Nord

6213-01-001

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. FRANÇOIS LAFOND, président
Mme ANNE-MARIE PARENT, commissaire
M. DENIS BERGERON, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES PROJETS DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ
POUR HUIT TERRITOIRES
DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA CÔTE-NORD
PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 26 janvier 2012 à 10 h 15
Salle des Chevaliers de Colomb
10, avenue Roméo-Vézina
Baie-Comeau

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 26 JANVIER 2012	
SÉANCE DE L'AVANT-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT MANICOUAGAN (CLD) (Baie-Comeau)	2
M. Guy Simard	
Mme Renée Bolduc	
ORGANISME DE BASSINS VERSANTS MANICOUAGAN (Baie-Comeau)	24
M. Normand Bissonnette	
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CÔTE-NORD (Sept-Îles).....	37
M. Sébastien Caron	
REPRISE DE LA SÉANCE	
NATURE QUÉBEC (Lien téléphonique)	51
Mme Sophie Gallais	
DEREK LYNCH (Baie-Comeau)	62
FRANCIS OTIS (Baie-Comeau)	69
CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC (Baie-Comeau)	75
M. Nicolas Fortin	
DROIT DE RECTIFICATION	82
M. Dominic Boisjoly	
MOT DE LA FIN	84

**SÉANCE DU 26 JANVIER 2012
SÉANCE DE L'AVANT-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonjour. Bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique de la consultation du public portant sur les projets de réserves de biodiversité pour huit (8) territoires dans la région administrative de la Côte-Nord.

10 Je suis François Lafond et je préside cette Commission d'enquête; je suis secondé par les commissaires Anne-Marie Parent et Denis Bergeron.

15 Nous allons poursuivre avec les présentations des mémoires par les participants. Le temps imparti est de quinze (15) minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la Commission.

20 En fin de séance, il sera possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre auprès de madame Marie-Josée Harvey à Baie-Comeau et auprès de madame Monique Gélinas à Sept-Îles.

Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger les faits ou les données et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

25 J'aimerais vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

30 Je vous rappelle que les séances sont enregistrées.

35

40

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT MANICOUAGAN (CLD)
(Baie-Comeau)**

45 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, j'invite notre premier interlocuteur, monsieur Guy Simard, et madame Renée Bolduc de Innovation et développement Manicouagan (CLD).

50 Bonjour madame Bolduc, bonjour monsieur Simard, nous vous écoutons.

PAR M. GUY SIMARD:

55 Merci monsieur le Président, madame.

60 Nous tenons à remercier le Bureau d'audiences publiques en environnement qui donne l'occasion à notre organisme de présenter le point de vue du milieu municipal et socioéconomique de la MRC de Manicouagan, en ce qui concerne le projet des réserves de biodiversité pour huit (8) territoires de la région administrative de la Côte-Nord.

65 Alors comme vous pouvez le constater, le présent mémoire a été rédigé par Innovation et développement Manicouagan, le CLD, un organisme à but non lucratif qui s'est vu déléguer une compétence en matière de développement économique par le Conseil des maires de la MRC de Manicouagan et ce, en vertu des articles 94 et suivants de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

La présidence du conseil d'administration de notre organisme est assumée par madame Christine Brisson qui est également mairesse de la ville de Baie-Comeau.

70 Le conseil intègre des membres qui sont issus du milieu des affaires et de l'économie sociale, ainsi que du milieu municipal. En rassemblant les acteurs du milieu municipal et des affaires, la représentation du milieu socioéconomique, nous pouvons dire, est assez bien couverte.

75 Ainsi, en ce qui concerne le contexte régional et la question des aires protégées, on vous rappelle, à l'intérieur de notre mémoire!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Dès 2003...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 3^e paragraphe, fin, "... des présentes audiences.")

80

85 Nous avons donc choisi de déposer un mémoire visant à démontrer justement à quel point il est important que l'identification des sites à protéger s'inscrive dans un processus de consultation qui intègre une réelle analyse des enjeux socioéconomiques, laquelle doit être améliorée dans le cadre de la stratégie visant une atteinte de la cible de protection de douze pour cent (12 %) du territoire québécois.

Afin de soutenir cette affirmation, laissez-nous vous présenter le contexte démographique et économique dans lequel nous évoluons!

90 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, "La MRC de Manicouagan...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 4^e paragraphe, 5^e ligne, "... en 2010.")

95 Donc on n'est plus dans un contexte de croissance populationnelle, mais bien de décroissance.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 4^e paragraphe, 5^e ligne, "Cette baisse...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 4^e paragraphe, fin, "... de la population.")

100

Mais également en fonction de changements structurels importants qui affectent les secteurs industriels de base de notre économie.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Le tissu industriel...")

105

FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernier paragraphe, fin, "... par l'industrie forestière.")

Ainsi, quant à nos positions de notre organisme et nos principales recommandations, nous avons, en fait, pris en considération les prémisses suivantes!

110

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "L'objectif...")

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 3^e paragraphe, 2^e ligne, "... de développement durable.")

115

Donc on le prend en considération. Il faut s'assurer, dans ce contexte, que la prise en compte des enjeux socioéconomiques, dans la mise en œuvre du plan sur les aires protégées 2011-2015, soient pris en compte. Donc tel que le disait notre ministre du Développement durable.

120 Le plan doit également considérer les répercussions économiques pouvant toucher les
entreprises des secteurs des ressources naturelles, les répercussions sociales dans les
communautés, de même que les besoins actuels et futurs d'utilisation du territoire.

125 Ainsi, nos questionnements et recommandations dans le cadre de ce présent mémoire sont
les mêmes que celles du ministre et sont fondées plus particulièrement sur le processus de
consultation qui a entouré la création des aires protégées ou des réserves de biodiversité, l'impact
que ça peut avoir sur le potentiel minéral, l'impact sur la possibilité forestière, l'accès au territoire,
mais également les objectifs qui sont poursuivis dans le cadre du Plan Nord.

130 Ainsi, quant au processus de création des aires protégées, nous avons relevé quatre (4)
constats, pour nous.

135 Les organisations de développement économique des milieux ne sont pas encore tout à fait
partie prenante de la démarche de consultation. Également que lors des ateliers préparatoires,
entre autres, on observe bien peu de présence d'organisations des milieux socioéconomiques,
comme les centres locaux de développement, les chambres de commerce, les regroupements
d'entreprises sectorielles ou syndicales.

140 Également, ça peut entraîner, le fait que les dimensions sociales et économiques
représentent quand même deux (2) pans importants du développement durable, donc on veut juste
en tenir compte pour vous aujourd'hui!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 1^{er} paragraphe, 9^e ligne, "Il nous apparaît...")

FIN DE LA LECTURE (Page 8, 1^{er} paragraphe, fin, "... d'une aire protégée donnée.")

145 Donc on comprend que c'est pas pour les huit (8) réserves actuellement, mais on va
poursuivre jusqu'en 2015 avec d'autres zones à protéger. Donc c'est une recommandation.

150 Donc essentiellement, la recommandation qu'on vous fait!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, recommandations # 1 et # 2)

FIN DE LA LECTURE (Page 13, recommandation # 2, fin)

155 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8 "Délimitation des réserves de biodiversité")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 8 "Délimitation des réserves de biodiversité", 1^{er} paragraphe,
4^e ligne, "... et minières.")**

160 Deuxième constat! Donc on comprend que le ministère des Ressources naturelles est consulté, mais pour l'instant, on n'en connaît pas d'autres.

165 Difficile pour notre organisme de juger objectivement le bien-fondé de la délimitation des réserves de biodiversité, car nous avons pas en main, à notre niveau, le cadre d'analyse, ni les critères d'évaluation des impacts.

Ainsi, en troisième recommandation!

170 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8 "Délimitation des réserves de biodiversité", 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Nous suggérons...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 8, dernier paragraphe, 5^e ligne, "... d'un site donné.")

175 Troisièmement, quant à la Réserve de biodiversité du lac Plétipi, sans faire une longue nomenclature, nous, on a trois (3) constats qu'on a retenus de l'analyse des documents mis en ligne!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "La question...")

180 **FIN DE LA LECTURE (Page 9, 2^e paragraphe, 5^e ligne, "... au Québec.")**

À l'intérieur même du Plan Nord.

185 Donc dans ce contexte-là, nous, ça nous interpelle. Donc on a deux (2) recommandations par rapport à la Réserve de biodiversité du lac Plétipi!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, recommandations # 4 et # 5)

Qu'on soit en mesure de juger si effectivement il y aurait un projet exploitable là.

190 Quant aux Réserves de biodiversité lac Berté, Paul-Provencher et vallée de la rivière Godbout, il y a trois (3) éléments sur lesquels nous, on a vraiment penché!

Un, c'est les constats en lien avec la possibilité forestière.

195 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, avant-dernier paragraphe, avant-dernière ligne, "... peu probable...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 9, dernier paragraphe, 3^e ligne, "... depuis 2005.")

200 Donc effectivement, pas suffisant pour nous faire fermer une scierie, mais plus qu'on baisse la possibilité forestière, plus qu'il y a des chances.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, dernier paragraphe, 3^e ligne, "Selon les barèmes...")

205 **FIN DE LA LECTURE (Page 9, dernier paragraphe, avant-dernière ligne, "... quatre cents millions de dollars (400 M\$)...")**

De moins dans l'économie de la Côte-Nord, surtout de l'ouest de la Côte-Nord.

210 Donc ça génère, vous savez, bien, dévitalisation, également problèmes sociaux.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, dernier paragraphe, dernière ligne, "Cette industrie...")

FIN DE LA LECTURE (Page 10, 1^{er} paragraphe, fin, "... et long terme.")

215 À cela, disons, on se porte en faux un peu avec le ministère des Ressources naturelles, parce qu'effectivement, à court terme, pas d'impacts, mais sur une perspective à moyen et long termes, on n'a pas les données.

Donc on a une recommandation en "6"!

220 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, recommandation # 7)**

Autres constats liés à l'accès au territoire!

225 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10 "Accès au territoire", 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Le ministère...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 10 "Accès au territoire", 2^e paragraphe, 4^e ligne, "... secteur d'exploitation.")

230 Devant ces constats, nous avons une septième recommandation.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, recommandation # 8)

235 Le dernier constat, c'est celui du Plan Nord. Lorsque les limites ont été déterminées en 2005 ou lorsqu'on s'est positionné en 2003, on pouvait pas, vous comprenez, anticiper qu'est-ce qui allait se produire au niveau de la demande mondiale des métaux.

240 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, 4^e paragraphe, 2^e ligne, "La région Manicouagan...")**

245 **FIN DE LA LECTURE (Page 11, 4^e paragraphe, 4^e ligne, "... du Labrador.")**

245 Donc un nouvel enjeu se pointe en 2012, d'assurer la réussite du Plan Nord, soit des tracés de corridors de transport de minerai sur le territoire de la Côte-Nord, autant du côté de Sept-Îles que de Baie-Comeau.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, 6^e paragraphe, 3^e ligne, "L'usage...")

250 **FIN DE LA LECTURE (Page 11, 6^e paragraphe, 6^e ligne, "... à ces trois (3) réserves...")**

250 Puisqu'on ne sait pas malheureusement, est-ce qu'on peut le contourner ou est-ce qu'on ne le peut pas, mais l'enjeu est important. Devant cela, en recommandation "8"!

255 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, recommandation # 6)**

255 Puis que cette période devrait être suffisante pour permettre la mise en place de la Société du Plan Nord, de réaliser des études liées aux tracés potentiels et définitifs, puis d'intégrer par la suite ces territoires-là avant 2015, à des fins de permanence de protection.

260 En conclusion! Comme nous l'affirmions en 2003, nous sommes toujours d'accord avec l'objectif gouvernemental de protéger le territoire pour douze pour cent (12 %) sur la Côte-Nord. Toutefois, nous souhaitons plus que jamais être reconnus comme un partenaire stratégique dans l'atteinte de cet important objectif du gouvernement, de même que pour ceux du Plan Nord et de l'occupation dynamique du territoire.

265 Cette démarche doit être réalisée en s'assurant de l'équilibre entre les enjeux sociaux, économiques et environnementaux, en se basant sur des critères objectifs qui vont prendre en compte nos réalités territoriales.

270 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Nous vous prions...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 15, dernier paragraphe, fin.)

275 On vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Simard.

Votre rôle au sein du CLD, c'est quoi?

280

PAR M. GUY SIMARD:

Moi, je suis directeur du développement industriel.

285

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, vous avez mentionné dans votre mémoire que l'identification des sites à protéger doit s'inscrire dans un processus de consultation qui intègre une réelle analyse des enjeux socioéconomiques.

290

Comment voyez-vous ce processus?

PAR M. GUY SIMARD:

295

Regardez, c'est sûr qu'on vous a donné quelques pistes à l'intérieur du mémoire, on n'avait pas le temps d'aborder, donc moi, je crois dès le départ que le processus de consultation que le ministère utilise actuellement est bien, mais il est perfectible.

300

Je pense qu'on pourrait à tout le moins essayer d'avoir des grilles d'analyses qui vont considérer peut-être les impacts entre autres choses – avant de tomber dans les grilles, on va peut-être juste spécifier que pour nous, il y a des outils en économie, pour analyser des impacts.

305

Puis bien évidemment, si on était capable d'avoir des analyses, par exemple, coûts-bénéfices d'un site par rapport à l'autre, puis le bénéfice étant le bénéfice environnemental, on s'entend, qu'on soit capable d'avoir des grilles qui nous permettent objectivement de juger objectivement de cette analyse-là, puis que les élus du territoire qui ont quand même un rôle, je dirais, un rôle important dans l'atteinte de plusieurs stratégies, puis qui sont nos répondants, nous, on est comme nos commettants, puissent également, eux, être capables de répondre de ces grilles-là.

310

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que, dans la foulée de cette même analyse, il serait pas correct, finalement, de procéder également à l'analyse financière de la valeur écologique de l'aire protégée qu'on étudie?

315

PAR M. GUY SIMARD:

320 Absolument. Plus qu'on va avoir des outils – bien en fait, il y a deux (2) approches que nous,
on connaît! L'approche coûts-bénéfices, puis l'analyse comparative, donc le "bench marking",
donc un site par rapport à l'autre, dans une même province naturelle, nous permettrait vraiment de
juger réellement de la valeur, puis être capables de pointer un site par rapport à l'autre, de dire,
c'est le meilleur.

325 Mais on va prendre en compte les autres impacts également. Si on le prend dans une
considération de développement durable, puis on suit les orientations que le ministre lui-même a
données au Conseil des ministres, de tenir en compte les réalités sur les populations puis les
territoires.

PAR LE PRÉSIDENT:

330 Mais ça implique également qu'on doit, non seulement analyser la valeur monétaire ou
économique, mais dans la grille d'analyse, je pense qu'il faut tenir compte aussi de tous les
aspects environnementaux, et non seulement les aspects environnementaux, mais aussi les
objectifs recherchés pour une aire protégée qui, parfois, sont difficilement quantifiables.

335 De quelle façon qu'on peut arriver à évaluer tout ça, si on tient compte d'aspects qui sont peu
ou pas identifiables économiquement, mais dont on doit tenir compte?

PAR M. GUY SIMARD:

340 Moi, je vais me risquer, peut-être que madame Bolduc va avoir une bien meilleure réponse
que moi, moi, je pense que c'est là qu'on dit, il faut s'adjoindre des expertises également dans
d'autres ministères.

345 À un moment donné, on peut avoir, je veux dire, un regard sur un problème, puis par la suite,
lorsqu'on commence à multiplier les regards, on dit, bon bien, regardez, cet outil-là serait vraiment
un outil vraiment adéquat pour mesurer l'ensemble des trois (3) dimensions du développement
durable.

350 Puis c'est vrai qu'il y a peut-être des valeurs écologiques qu'on n'est pas capable d'attribuer
une valeur, mais dans ce cas-là, ce sera une variable ou une constante, je le sais pas, de quelle
manière on peut paramétrer ça.

355 Je veux dire, moi, je suis pas un économiste de formation, mais il y a certainement, dans les
sciences économiques ou dans les autres sciences, moyen de trouver une approche d'analyse qui

va nous permettre de dire, effectivement, on a tenu compte de l'ensemble des critères qui nous permet de dire que ce pointage-là, c'est réellement pour telle raison qu'il faut le protéger, parce qu'on est capable de le mesurer.

360 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qui devrait être responsable d'assurer tout le processus?

365 **PAR M. GUY SIMARD:**

Le ministère du Développement durable, à mon sens à moi, doit rester responsable dans l'atteinte de ça.

370 Cependant, comme on dit, on doit essayer d'inclure le plus possible les milieux régionaux, puis qu'on doit être capable de fournir à ces milieux régionaux là des arguments sur une base objective.

PAR Mme RENÉE BOLDUC:

375 Est-ce que je peux?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, allez-y madame.

380

PAR Mme RENÉE BOLDUC:

385 Je suis à la direction générale de Innovation et développement Manicouagan, mais juste sur votre premier volet, je pense que la Loi sur le développement durable, moi, je l'ai un peu vécu dans les consultations justement des tables sur le Plan Nord, déjà, on nous amenait beaucoup d'éléments qui permettaient de paramétrer et qui permettaient peut-être pas de monnayer, mais de bien évaluer les impacts qui sont davantage de niveau social, puis je pense de s'inspirer de ça déjà fait un bon bout de chemin pour évaluer ce que ça peut représenter pour un territoire en termes d'impacts.

390

Moi, en tout cas, pour avoir été initiée à ce volet-là dans les consultations Plan Nord, j'étais à la Table énergie, quand on nous a amené le volet avec tous les volets de la Loi sur le développement durable du gouvernement, je trouvais que déjà, on a un bon moyen d'évaluer nos projets plutôt économiques, à travers cet argumentaire-là.

395

Donc je pense que ça peut être bien de continuer de s'en inspirer.

400 Et deuxième volet! Quand vous parlez du qui et quoi et comment, ça aussi, le ministère des
Ressources naturelles, sur nos territoires, avec les CRRNT et toutes les démarches de
consultation qui sont faites, déjà il y a plusieurs structures qui sont existantes, les tables, les
commissions, des commissaires exactement qui peuvent effectivement se rendre de plus en plus
locales, parce que là, elles se font par thématique, mais si le ministère chapeaute tout ça, le
405 ministère du Développement durable chapeaute tout ça et qu'on veut consulter nos milieux, il y a
une trajectoire qui est déjà pas mal établie avec les CRÉ, et tout ça dans nos localités, qui ferait
en sorte que non seulement les messages passeraient, mais que les discussions pourraient
prendre rapidement, de confronter nos outils ou nos démarches.

PAR LE PRÉSIDENT:

410 Et donc à ce moment-là, est-ce que ça pourrait inclure les groupes environnementaux?

PAR Mme RENÉE BOLDUC:

415 Déjà, oui, je suis d'accord avec vous. Non seulement ça pourrait, ça devrait. C'est
essentiel pour que justement, les idées se fassent de part et d'autre.

Puis déjà, en tout cas, pour encore une fois avoir été impliquée dans ces consultations-là
par rapport à la CRRNT, tous les volets y étaient, et puis ça permettait d'avoir justement une vision
plus complète.

420 Mais souvent, ces réalités-là, même si elles sont transposées au MRNF ou à d'autres
instances, bien, rendues au niveau provincial, ça peut, soit parfois être dilué, donc le plus
important, nous, ce qu'on pense, c'est que cette base-là inspire le haut et vice-versa, mais plutôt
plus fort vers la base.

425 **PAR LE PRÉSIDENT:**

430 Comment voyez-vous l'approche du MDDEP qui tend à proposer à la CRÉ un processus de
concertation régionale pour la détermination des aires protégées?

PAR M. GUY SIMARD:

435 Exactement dans le sens de ce que madame Bolduc vient de dire. Je pense qu'on a un
interlocuteur reconnu pour le gouvernement du Québec dans les régions administratives, ce sont
les conférences régionales des élus.

Donc s'il y a une instance au niveau de la région, puis on est capable de s'adjoindre des expertises autant de connaissance de territoire que dans les différentes thématiques, environnementales, économiques ou autres, je crois que c'est bien à l'intérieur de ces tables-là, les tables GIR, la CRRNT, également au niveau...

440

PAR LE PRÉSIDENT:

La Table GIR, c'est quoi?

445

PAR M. GUY SIMARD:

La Gestion intégrée des ressources.

450

PAR LE PRÉSIDENT:

Je sais que vous êtes familiers avec ça, mais nous, on n'est pas familier, puis le lecteur qui va lire ça, il est pas familier non plus. Donc c'est quoi une Table GIR?

455

PAR M. GUY SIMARD:

On n'en avait pas parlé dans le mémoire...

PAR Mme RENÉE BOLDUC:

460

On aurait dû faire un mémoire sur nos acronymes! GIR, c'est Table de Gestion intégrée des ressources.

PAR LE PRÉSIDENT:

465

Ensuite, l'autre, CRRNT?

PAR Mme RENÉE BOLDUC:

470

CRRNT, c'est la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire.

PAR M. GUY SIMARD:

475

Donc ça regroupe des gens quand même intéressés sur ces aspects-là, puis tout ça revient, si ma mémoire est bonne, sur la refonte de la Loi sur les forêts.

Donc le ministère des Ressources naturelles amène une déconcentration de l'appareil de l'État vers les régions pour la gestion des ressources naturelles.

PAR Mme RENÉE BOLDUC:

480

Et ça, ça s'intégrait, pour compliquer la chose, dans le PRDIRT, le Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire. Donc si ce plan-là existe, peut-être justement, le bonifier. Et déjà, il y a un processus d'établi. Donc si on va ajouter le volet d'aires protégées, je pense que l'exercice est amorcé, et ce serait, en tout cas à notre point de

485

vue...

PAR M. GUY SIMARD:

490

La concertation serait, disons, un petit peu plus facilitée du point de vue régional, puis en même temps, je crois, comme on disait, les centres locaux de développement, on a une bonne connaissance également des enjeux sociaux et économiques de nos territoires, on est en contact avec les entreprises, puis on bonifierait uniquement l'analyse des réalités territoriales en étant associé à la démarche.

495

PAR LE PRÉSIDENT:

500

Tantôt, vous avez parlé du lac Plétipi. Vous dites qu'il y a des choses qui démontrent finalement qu'il peut y avoir un potentiel, puis vous avez dit aussi que ça avait pas été discuté lors des deux (2) rencontres régionales lors des rencontres préparatoires. Est-ce que c'est parce qu'il y a pas d'intérêt?

PAR M. GUY SIMARD:

505

Bien moi, je veux pas présumer, je veux dire, je veux pas prétendre qu'il y a pas d'intérêt, mais la seule chose que nous, on constate, c'est que ça a été discuté le 18 mai, ça n'a pas été discuté en juin, puis ça n'a pas été non plus ramené, les questions qui ont été amenées le 18 de mai, le ministère du Développement durable et Ressources naturelles n'ont pas apporté de réponses.

510

Donc ça n'a pas été intégré dans la synthèse des ateliers préparatoires. Donc à notre avis, je veux dire, c'est une question quand même importante, là. Je vous ai dit, c'est le sud, c'est la pointe sud de la fosse du Labrador, on a une opportunité incroyable, nous, on vous a dit dans notre préambule qu'on vivait des difficultés économiques, puis qu'éventuellement, il faut diversifier la base économique, bien, il y a là une possibilité.

515

520 Donc si on n'en tient pas compte, il manque toute la dimension économique qui est quand même un volet important dans le développement durable. Je veux dire, je comprends qu'on peut certainement réussir à revoir cette zone-là, si jamais il y avait un potentiel économique. S'il y en a pas, écoutez, il y en a pas de problème. Je veux dire, protégeons-la, puis on va clore le sujet.

Mais on demandait en 2003 de faire ces analyses-là. Ce que je vous dis, c'est qu'on passe sur un chapeau de roue si on ne réussit pas réellement à déterminer la valeur des sites à protéger, puis autant la valeur écologique qu'économique.

525 Je veux dire, donnons-nous une base objective, puis par la suite, il y aura aucune contrainte. Le territoire ici, ils vont tous être d'accord, les gens, pour protéger le territoire, parce que le capital naturel est aussi important pour nous que le capital économique.

PAR Mme RENÉE BOLDUC:

530 Pour résumer mon collègue, l'intérêt, pour nous, semble là, mais on demande des réponses à nos questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

535 Mais à l'heure actuelle, il y a aucun projet susceptible de lever, parce que vous en avez jamais entendu parler au niveau du CLD, c'est ce que je comprends?

PAR M. GUY SIMARD:

540 Monsieur le Président, il peut pas y avoir de projets rattachés au lac Plétipi, parce que de toute manière, il est soustrait au jalonnement depuis 2005. Puis avant 2005, il y avait une réalité dans l'industrie du fer, c'est plus la même aujourd'hui, OK! Premièrement.

545 Puis deuxièmement, le gîte Mouchalagane, on a des rapports de géologie à Québec ou autres qui nous disent qu'il y a un beau potentiel ferrifère, les études, j'ai demandé à un géologue que je connais de me donner qu'est-ce qu'on a comme data par rapport au lac Plétipi, effectivement, le ministère détient des renseignements sur ce gîte-là.

550 Par contre, ça coûterait peut-être trente (30 000 \$) ou quarante mille dollars (40 000 \$) au maximum pour faire un peu plus d'analyses, puis nous dire effectivement s'il y a une valeur.

Mais je veux dire, si on n'investit pas vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) pour nous donner, excusez-moi l'expression, mais l'assurance, qu'on n'est pas en train d'échapper là un projet

555 d'investissement majeur qui pourrait changer le visage de l'ouest de la Côte-Nord! Bien écoutez, je
sais pas dans quelle dynamique on travaille actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

560 Qui devrait investir ce vingt-cinq (25 000 \$) à quarante mille dollars (40 000 \$)?

PAR M. GUY SIMARD:

565 Le ministère des Ressources naturelles, OK. Puis ils ont des budgets au niveau de la
connaissance du territoire, c'est à eux à nous donner ces données-là.

570 Aujourd'hui, nous, on demande un expert indépendant, puis à notre avis, parce qu'à un
moment donné, non pas qu'on fait pas confiance au ministère des Ressources naturelles, mais si
on est rendu en 2012, puis qu'ils ont jamais investigué depuis 2005, bien, ça veut dire que là,
présentement, je crois qu'on est peut-être mieux d'avoir également une expertise indépendante,
puis cette expertise-là pourrait être entre autres la Société québécoise d'exploration minérale.

575 Donc l'équivalent du bras d'Investissement Québec qui s'occupe de l'exploration minérale,
donc la SOQUEM pourrait avoir un mandat gouvernemental de nous donner cette information-là.
Puis par la suite, comme je vous ai dit, si on a un avis qui nous donne l'assurance que ce potentiel
de gîte là n'a pas de valeur pour la mise en valeur éventuelle, bien nous, on vous donne notre
caution.

PAR Mme RENÉE BOLDUC:

580 Mais on est déjà ouvert à protéger des aires, c'est pas dans l'optique de nuire, c'est dans
l'optique de savoir avant et d'avoir réponses aux questions qui ont été posées.

PAR LE PRÉSIDENT:

585 En première partie de l'audience, madame Rousseau du ministère des Ressources
naturelles et de la Faune a dit, écoutez, il y a du potentiel partout sur le territoire, maintenant, il faut
faire un choix.

590 Est-ce que vous êtes-vous d'accord avec ça?

PAR M. GUY SIMARD:

595 Elle a raison, là, mais je veux dire, le potentiel, un haut "mag" aussi gros puis qui a de l'air aussi concentré que ça, aussi près du littoral, je veux dire, là, il faut faire la part des choses.

C'est évident que le nord de la fosse du Labrador, il y a du fer partout, mais je veux dire, là, on est dans des conditions où il faudrait investir des milliards pour sortir ce minerai-là.

600 Là, on est à côté de la ville de Baie-Comeau, on est à deux cent cinquante kilomètres (250 km)! Puis vous comprenez que là, on est dans une base économique forestière qui est en constante diminution, notre population a diminué de onze pour cent (11 %), donnez-nous une chance de renverser la tendance, puis de permettre également à l'ouest de pouvoir participer à ce développement-là du Plan Nord!

605

PAR LE PRÉSIDENT:

Tantôt, vous avez parlé de contournement, est-ce que vous parliez à ce moment-là du contournement du lac Berté?

610

PAR M. GUY SIMARD:

En fait, nous, ce qu'on vous dit, c'est que les trois (3)...

615

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non, je pose la question directement! Est-ce que vous faisiez référence...

PAR M. GUY SIMARD:

620

Pour les forestières, vous voulez dire?

PAR LE PRÉSIDENT:

625

Oui.

PAR M. GUY SIMARD:

630 Bien, moi, ce que j'ai pu lire, monsieur le Président, c'est qu'effectivement, ça pouvait amener les entreprises à devoir assumer des charges supplémentaires de contournement. Donc ça peut être le lac Berté ou Paul-Provencher.

635 Je vous avoue que là, actuellement, on n'a pas fait, nous, de cas d'espèce dans les trois (3).
Ce qu'on dit, c'est une question de principe. On a une industrie qui est déjà fragilisée, on est dans
des types, je dirais, de coûts d'exploitation les plus importants au Québec, puis le Québec a les
coûts d'exploitation les plus importants au Canada, donc suivant ces deux (2) affirmations-là, oui on
l'atteint, mais oui, on essaie de mitiger les impacts sur cette industrie-là, si on veut pas l'échapper.

640 Parce que si on l'échappe, moi, je veux pas faire de scénario catastrophe, mais je veux dire,
c'est beau l'accès au territoire, c'est beau la villégiature, mais à un moment donné, s'il y a plus
personne pour entretenir ces chemins-là puis nous donner accès au territoire, bien, je veux dire, on
va le regarder de haut, là. On le vivra pas tellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

645 Merci. Madame Parent.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

650 Merci monsieur le Président. Monsieur Simard, en lien avec votre recommandation numéro
1 dans votre mémoire à la page 13, à quel moment, dans le processus, voyez-vous la mise en
place de la table régionale que vous proposez?

PAR M. GUY SIMARD:

655 Moi, je pense que cette table régionale là, à partir du moment où est-ce que, je veux dire, il y
a un processus d'identification de site, on doit, dès lors, je veux dire, intégrer l'information à cette
table-là. Donc on la voit au début.

660 Je crois pas que cette table-là doit recevoir de l'information après que le ministère des
Ressources naturelles ait dit, il y a un potentiel ou non, puis que finalement, on arrive à un choix de
site.

665 Je pense qu'on devrait arriver, le territoire est assez vaste qu'on doit être capable ensemble
de faire des premières évaluations, puis qu'on puisse ensemble discuter des différents sites, puis à
partir de là, commencer l'analyse comparative qu'on vous parlait tout à l'heure, puis de partager
l'information avec cette table régionale là.

670 Puis par la suite, le dernier mot est toujours, vous le savez, au ministère du Développement
durable, mais au moins, il va avoir enrichi l'ensemble de l'analyse des considérations qu'on vous a
parlé tout à l'heure.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

675 Donc la table participerait à la sélection, à l'étude d'impact même avant la sélection?

PAR M. GUY SIMARD:

 Exact. Au moment même de la sélection.

680 Donc l'ensemble de l'information qui doit intégrer l'analyse objective, bien, on associe, dans le fond, les expertises de chacun.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

685 Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

690 Monsieur Bergeron.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

695 Merci monsieur le Président. Vous posez la question, vous savez que le ministère du Développement durable vise une certaine permanence quant aux aires protégées, pour atteindre les objectifs de conservation puis de protection.

700 Comment vous conciliez l'aspect justement de conservation de la biodiversité, puis établir une certaine permanence quant aux statuts des territoires versus les potentiels, sur la base de ce qu'on dit, c'est que la Côte-Nord est riche en potentiel minier?

 Comment vous voyez la conciliation de la mise en valeur des potentiels miniers, puis les objectifs de permanence en aires protégées, de la part du gouvernement?

PAR M. GUY SIMARD:

705 Moi, la seule chose que je peux vous dire là-dessus, c'est que la question du potentiel minier, je veux dire, c'est sûr que c'est pas tous les gîtes ou tous les indices qui peuvent se révéler de toute manière à avoir une valeur commerciale.

710 Donc à partir du moment où est-ce qu'on a une analyse préliminaire, puis que, bon, sans endommager le territoire avant de le protéger bien entendu, l'idée n'est pas de décaper le territoire

715 au complet, c'est au moins de se donner des outils d'analyse qui nous disent, bon bien, regarde, protège cette zone-là, bien, elle n'a pas de réelle valeur minière, elle a tel impact sur l'industrie forestière, elle a un très fort impact écologique pour un corridor de connectivité, peu importe, mais je veux dire, la permanence va être là.

On reviendra pas par la suite.

720 Ce que je dis, c'est qu'à partir du moment où on fait un bon inventaire écologique, faunique, forestier ou minier, bien, je veux dire, à partir de ce moment-là, la permanence ne cause plus problème.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

725 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

730 Madame Parent.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

735 Est-ce que vous voyez une conciliation possible entre l'atteinte du douze pour cent (12 %) d'aires protégées que le gouvernement veut faire et le développement économique, est-ce que c'est possible?

PAR M. GUY SIMARD:

740 Tout à fait. Mais par contre, vous comprenez que le défi est grand.

745 Tout à l'heure on vous a parlé de la papetière à Baie-Comeau, on vous a parlé de l'importance pour les gens qui veulent occuper le territoire, qu'ils aient accès à des emplois, donc là, je pense que toute cette conciliation-là, surtout dans le cadre d'une réserve mondiale de la biosphère, il y a une certaine forme de concertation qui peut se faire, puis il y a pas ici réellement d'anti, antiprotection. Je crois qu'on est dans un univers de gens qui sont très prêts à se parler puis à trouver les solutions.

750 Par contre, il faut qu'on fasse partie du débat, il faut qu'on soit consulté, ce qu'on n'a pas eu à venir jusqu'à date.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Merci.

755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bergeron.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

760

Oui, peut-être une question complémentaire! Quels seraient les outils de prise de décision qui devraient être mis en place pour jauger de l'atteinte ou non des objectifs de protection d'un milieu écologique donné?

765 **PAR M. GUY SIMARD:**

Comme j'ai essayé tout à l'heure, je me suis risqué avec des grilles d'analyses, des analyses comparatives, puis des analyses de coûts-bénéfices, parce que c'est les trois (3) qui me viennent en tête.

770

Mais je suis à peu près certain que si on demandait cette question-là à des experts, ils pourraient certainement trouver un amalgame d'outils d'analyses qui permettrait, dans le fond, au ministère, d'être capable de donner un pointage d'un site par rapport à un autre. Mais là, actuellement, c'est peut-être fait de même, mais on le sait pas. Nous, on pense que ça doit être objectif, les critères d'analyses.

775

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

Merci.

780

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Parent.

785 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

En lien avec votre recommandation numéro 6 à la page 14 de votre mémoire, pourquoi surseoir le changement de statut de dix-huit (18) mois pour les Réserves du lac Berté, Paul-Provencher et la vallée de la rivière Godbout?

790

PAR M. GUY SIMARD:

795 Pour la seule et simple raison que la question des tracés de corridors de transport de minerai, on vous demande dix-huit (18) mois, ça peut être avant, mais actuellement, la région de Baie-Comeau, on n'était pas, en 2005, sur l'écran radar d'un site potentiel pour exporter du minerai.

800 Donc là, aujourd'hui, ce qu'on vous dit, la réalité a changé radicalement depuis 2008, puis encore plus depuis 2011. Moi, c'est pas moi qui donne les chiffres, on exporte vingt-cinq millions (25 M) de tonnes de minerai de fer par Sept-Îles actuellement, puis on s'enligne pour le milieu de la prochaine décennie à deux cents millions (200 M) de tonnes de fer!

805 Donc à notre avis, il serait avantageux pour le gouvernement d'envisager deux (2) zones pour sortir ce minerai-là. Là, l'affaire, c'est qu'on a vu dans l'étude de GENIVAR qui vient d'être produite en octobre 2011, entre le tracé ferroviaire de Kuujuaq vers Schefferville, que le tracé ferroviaire doit emprunter un tracé dans lequel il y a deux (2) zones de protection. Si on essaie de contourner après coup ces deux (2) zones de protection là, le projet est pas faisable.

810 Donc ce qu'on se dit, elles sont projetées, il y a pas de permanence, mais ce qu'on se dit, c'est que si on est pour ensemble établir une permanence, actuellement, on est peut-être mieux d'établir les tracés, puis si on n'y touche pas, bien, on est d'accord.

815 Mais si jamais, par exemple, pour une question de faisabilité technique, OK, il faut malheureusement emprunter Paul-Provencher ou lac Berté, pour des raisons X-Y que je connais pas aujourd'hui, parce que les analyses doivent se faire, on va être obligé, a posteriori, d'être obligé de dire au ministère du Développement durable, on a un problème, on doit le contourner.

820 Alors là, si on n'est pas capable de contourner, qu'est-ce qu'on fait? Est-ce qu'on est pour sacrifier le potentiel?

825 Donc nous, ce qu'on dit, c'est une réalité de 2011 que je vous dis aujourd'hui, laissez la Société du Plan Nord et le milieu ici estimer avec les firmes des tracés, puis si on n'y touche pas, on va vous l'aviser. Mais nous, on vous demande de surseoir de dix-huit (18) mois avant de décréter le critère de permanence, pour nous donner le temps d'établir les statuts préliminaires et définitifs.

Puis si jamais il y en a pas de faisabilité, ce sera dans six (6) mois, mais nous, on pense que dix-huit (18) mois devraient permettre, dans ces trois (3) aires-là, d'être capable de vous donner l'assurance qu'il y a aucun impact sur le projet en question.

830 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Qui déterminerait la position finale de ces corridors-là?

835 **PAR M. GUY SIMARD:**

La Société du Plan Nord, à notre avis, va être l'interlocuteur. Donc là, le problème, c'est qu'elle n'est pas mise en place, donc là, vous comprenez, on a la charrue avant le bœuf, puis je comprends que les aires protégées, les aires de biodiversité projetées ont été établies en 2005, mais comme je vous dis, on vous dit dans le rapport, la réalité 2005 et celle de 2003 n'est pas celle de 2011-12.

840 Puis là actuellement, il y a un enjeu, une fenêtre d'opportunité extraordinaire pour l'ouest de la Côte-Nord. Dans ce contexte-là, ce qu'on vous dit, c'est que si vous remettez un rapport, puis qu'on décrète le critère de permanence, puis que dans trois-quatre (3-4) mois ou six (6) mois, on termine nos analyses, puis qu'on avait, pour des raisons X-Y, une impossibilité de contourner, ça se peut qu'on ait aucun problème de faire un tracé. Mais s'il fallait qu'on soit pas capable, qu'est-ce qu'on fait?

845 Moi, je veux dire, on pose des questions aujourd'hui, c'est pour ça qu'on vous demande de nous laisser le temps avec la Société du Plan Nord de faire les analyses de tracés.

850 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Alors si je comprends bien, vous demandez un délai de plus ou moins dix-huit (18) mois pour donner la chance à la Société du Plan Nord à se mettre en place, laquelle Société prendrait et aurait le dernier mot en concertation évidemment avec le milieu et par après, les décisions pourraient être prises pour les faire?

855 **PAR M. GUY SIMARD:**

860 Vous allez avoir le rapport final, puis si on n'est pas obligé de toucher aux lignes géographiques des aires protégées, des aires de biodiversité ciblées, bien, regardez, vous avez l'aval.

865 Ce qu'on vous dit juste, nous, le seul élément pour lequel on vous dit de surseoir pour dix-huit (18) mois, c'est de laisser le temps d'établir les corridors puis d'évaluer la faisabilité de ça.

870 Puis écoutez, si dans la mesure du possible, on est capable de les contourner, on va les contourner, mais je veux dire, ça se peut qu'on ne soit pas capable, l'étude de GENIVAR nous le prouve, puis elle vient de sortir dans le dernier trimestre de 2011, donc c'est des faits nouveaux.

On aurait aimé ça être capable de pas avoir ces problèmes-là, mais là, on a la preuve, dans le rapport de GENIVAR qui a été déposé à l'Assemblée nationale en octobre.

875 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Merci beaucoup monsieur Simard.

880 **PAR M. GUY SIMARD:**

Ça fait plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT:

885 Donc l'étude de GENIVAR, ça avait été demandé par l'Assemblée nationale?

PAR M. GUY SIMARD:

890 Par la Commission des transports de l'Assemblée nationale. Ils ont fait, dans le cadre des études, eux autres, ils ont tout fait pour contourner, puis malheureusement, la géographie le permettait pas.

895 Ils ont grandement le problème, c'est possible, dans le cas de la rivière Goodwood, je crois, le tracé définitif va devoir déterminer si oui ou non ils peuvent amener un statut permanent à ces deux (2) réserves-là là-bas aussi.

Là, vous parliez tout à l'heure de conciliation, c'est un vrai cas de développement durable, là.

900 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Le rapport de GENIVAR, le titre du rapport, est-ce que vous le savez?

PAR M. GUY SIMARD:

905 Liens ferroviaires entre Schefferville et Kuujuaq, étude de préaisabilité, je crois que ça a été déposé à l'Assemblée nationale en octobre 2011.

PAR LE PRÉSIDENT:

910 Parfait, merci monsieur Simard.

ORGANISME DE BASSINS VERSANTS MANICOUAGAN (Baie-Comeau)

915

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais demander maintenant à l'Organisme de bassins versants Manicouagan, monsieur Normand Bissonnette s'il vous plaît, de bien vouloir s'avancer.

920

Bonjour monsieur Bissonnette.

PAR M. NORMAND BISSONNETTE:

925

Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous vous écoutons.

930

PAR M. NORMAND BISSONNETTE:

Merci. Bonjour madame la Commissaire, monsieur le Commissaire!

935

Je voudrais d'abord présenter notre Organisme!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "L'Organisme...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, point 2 "Discussion", dernier tireté, fin, "... est abordée.")

940

Je vais illustrer mes propos pour chaque réserve avec les cartes!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, point 3.1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Réserve...")

945

FIN DE LA LECTURE (Page 4, point 3.1, 1^{er} paragraphe, fin, "... de nickel.")

Donc la portion reportée, on la voit ici, c'est la ligne en mauve, et on voit les titres miniers.

Mais on voit aussi à l'extérieur qu'il y a d'autres titres miniers à l'extérieur de la réserve.

950 Maintenant, pour la Réserve de biodiversité du lac Plétipi!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, point 3.1, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "La proposition...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, point 3.1, 2^e paragraphe, fin, "... de la réserve.")

955

Donc l'agrandissement qui est reporté, on le voit ici, ce petit territoire là, et les gisements qui empêchent l'agrandissement, on le voit très bien, ils sont en quelque sorte en plein milieu du lac ou sur le contour du lac.

960 On va aller maintenant pour la Réserve Godbout!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, point 3.1, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Les propositions...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 1^{er} paragraphe, fin, "... site patrimonial innu.")

965

J'ai pas indiqué la bonne, mais dans le fond, celle-là, je l'ai abordée ce matin, parce que lorsqu'on a parlé de la rivière Godbout, on a parlé entre autres de deux (2) petits secteurs qui étaient affectés par la tordeuse des bourgeons d'épinette.

970 C'est sûr que quand on regarde de façon micro, on voit ces deux (2) secteurs-là, mais je veux vous montrer l'étendue du problème de la tordeuse des bourgeons d'épinette.

975 Donc vous avez ici la rivière Manicouagan, donc tous les points en rouge, c'est ce qu'on appelle sévère comme affectation, et puis on voit un dégradé jusqu'au vert. Donc tout ce secteur-là est touché par la tordeuse des bourgeons d'épinette.

À ce moment-là, quand on dit qu'on va restreindre l'agrandissement de la rivière Godbout à cause de deux (2) secteurs qu'on pourrait aller récupérer du bois à cause de la tordeuse, du bois, il y en a beaucoup à récupérer dans la Manicouagan.

980

Je vais juste le redonner pour ce qui est de la rivière Godbout! Donc les deux (2) agrandissements qui ne sont pas retenus, encore ici, une fois, on voit que c'est ici où il y a quelques claims de gisements d'uranium et de thorium, puis on voit que tout autour, il y a encore d'autres gisements.

985

Maintenant, monsieur le Président, voici nos recommandations!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, point 3 "Recommandations", 1^{re} ligne, "Comme la région...")

990

FIN DE LA LECTURE (Page 6, point 4, fin, "... sur la Côte-Nord.")

995

Finalement, nous remercions le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la confiance témoignée envers l'Organisme de bassins versants pour l'organisation des ateliers préparatoires à l'audience publique régionale portant sur les huit (8) réserves de biodiversité de la Côte-Nord. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1000

Merci monsieur Bissonnette. Le MDDEP entend débiter prochainement, de concert avec la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord, le processus pour l'atteinte de douze pour cent (12 %) d'aires protégées sur le territoire de la Côte-Nord.

1005

Pour atteindre votre objectif de gouvernance participative, comment le MDDEP devrait-il procéder?

PAR M. NORMAND BISSONNETTE:

1010

Bien, je pense que la façon qu'ils ont procédé avec les ateliers préparatoires, je pense que tous les intervenants concernés étaient invités, ils ont eu la chance de s'exprimer et ils se sont exprimés.

1015

En mémoire, on était dans une salle au cégep, puis toutes les cartes étaient sur les murs, les gens avaient l'occasion, pour chaque réserve, de voir ce qu'il en était.

1020

Puis je prends bonne note, effectivement, que le CLD avait pas été invité, mais je pense que pour ce qui est des acteurs économiques, il manquait pas beaucoup de monde. Les trois (3) compagnies forestières étaient là, Boisaco, Rébec, AbitibiBowater à l'époque, les pourvoyeurs étaient là, les associations de chasseurs.

1025

Ça fait que je pense que c'est de continuer le processus, je pense, fonctionne bien. Effectivement, le CLD n'avait pas été invité, mais j'en prends bonne note pour les prochaines.

Puis je pense que c'était justement dans ce but-là de bien informer la population, puis il y a eu quand même deux (2) audiences à Baie-Comeau, puis la même chose à Sept-Îles. Puis je pense pas qu'on a fait ça en catimini.

1030 Les gens qui sont là sont souvent sur les conseils d'administration du CLD, etc., je serais surpris qu'on n'ait même pas entendu parler de ça dans les bureaux du CLD.

1035 Mais pour faire une histoire courte, je pense que c'est un processus intéressant, parce que c'est moins formel, puis à ce moment-là, les gens ont la chance de s'exprimer. Les mines étaient là, monsieur Hurtubise qui représentait les mines était là, et il s'est pas gêné pour faire ses recommandations.

PAR LE PRÉSIDENT:

1040 Parce qu'on a entendu hier autant la CRÉ que ce matin le CLD, de dire, bien nous, on veut être dès le début du processus décisionnel, du choix de la mise en candidature d'une aire protégée. Est-ce que ce processus-là qui est complètement différent de celui qu'on a connu jusqu'à présent vous satisfait également ou bien donc, vous préférez continuer strictement avec le processus qui a été en cours?

PAR M. NORMAND BISSONNETTE:

1045 Je pense que peu importe qui prendrait la pôle là-dedans, je pense que le processus serait semblable.

1050 Que ce soit la CRÉ qui invite les gens à participer, puis de la forme qu'ils vont lui donner, je pense qu'on avait une formule qui était gagnante, puis la CRÉ, que ce soit la CRÉ ou un autre organisme qui prend la pôle là-dessus, devrait suivre le même processus qui a été suivi dans ce cas-ci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1055 Parfait. Madame Parent. Oui monsieur Bergeron, excusez madame Parent!

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

1060 Juste en question complémentaire! On comprend que le processus qui a été adopté par le MDDEP jusqu'à maintenant, concernant entre autres les ateliers préparatoires, c'est plutôt un exercice ponctuel, dans le sens qu'il y a eu des propositions qui ont été élaborées, on est arrivé, bon, on a consacré le statut projeté pour ensuite faire des ateliers pour confirmer ou infirmer la permanence en quelque sorte des propositions d'aires protégées.

1065 Est-ce que vous voyez que le processus qui serait mis en place par la CRÉ, est-ce que vous voyez une certaine permanence, est-ce que c'est ad hoc, comment voyez-vous ça?

PAR M. NORMAND BISSONNETTE:

1070 Je pense que dès aujourd'hui, puis dès l'acceptation peut-être des réserves actuelles, comme je mentionnais, ça va représenter quand même que sept pour cent (7 %) du territoire, donc il reste quand même un cinq pour cent (5 %) à aller chercher d'ici 2015, c'est demain matin, ça, donc on pourrait déjà là s'asseoir puis regarder où on pourrait faire.

1075 Dans notre mémoire, vous avez déjà des recommandations pour augmenter. Quand on parle de faire une réserve aquatique de la rivière Godbout, bien là, on va chercher encore du territoire. De donner un statut au corridor de connectivité, on va en chercher encore.

1080 On peut s'asseoir tout le monde ensemble puis voir est-ce que ça a du bon sens, ces propositions-là!

Des rivières à saumon, il y en a pas tant que ça au Québec, puis je pense que ce serait une bonne chose de les protéger.

1085 Puis ça a été accepté. On comprend que la rivière Moisie a pas son statut permanent encore, mais je pense que ça devrait arriver prochainement.

Ça fait que déjà dans notre mémoire, il y a des propositions. On est prêt à les regarder avec les autres intervenants.

1090

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

1095 Ça, on parle beaucoup pour la détermination des aires protégées; il y a certaines propositions qui ont été avancées aussi quant à la gestion, une gestion régionalisée. On parle de gestion participative aussi.

Votre opinion là-dessus?

PAR M. NORMAND BISSONNETTE:

1100

Oui, bien, si on parle des comités de gestion des réserves de biodiversité?

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

1105 Bien, on parle surtout – certains ont proposé une gestion, une coordination au niveau de la gestion au plan régional, qu'est-ce que vous en pensez?

1110

On sait qu'il y a des enjeux locaux qui pourraient être discutés dans un éventuel comité de gestion pour ce qui est des aires spécifiques, mais pour qui est d'une démarche régionale, comment voyez-vous ça?

PAR M. NORMAND BISSONNETTE:

1115

Je pense que c'est important, justement, que tous les intervenants régionaux puissent y participer. Je pense qu'ils ont eu la chance de le faire aussi à ce moment-ci.

1120

Mais effectivement, de commencer déjà à s'asseoir. C'est sûr qu'on a parlé des tables GIR, c'est des tables de Gestion intégrée des ressources et du territoire; déjà là, on aborde ces questions-là. On parle des territoires de protection pour le caribou forestier.

D'ailleurs, je pense que, sans me tromper, on a celle justement de la Réserve de biodiversité du lac Berté où il y a deux (2) blocs qui sont spécifiques pour le caribou.

1125

Non, je pense qu'on a tous les éléments, puis je pense qu'on commence à avoir la maturité sur la Côte-Nord pour pouvoir s'asseoir autour des tables. Je prends comme exemple avec la Table d'harmonisation d'AbitibiBowater, ça existe depuis une dizaine d'années, que tous les intervenants sont autour de la table, puis on regarde comment qu'on peut faire la gestion de la forêt.

1130

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

Merci.

1135

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Parent.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

1140

Merci. Monsieur Bissonnette, dans votre recommandation numéro 4, vous indiquez que pour les propositions actuelles et futures d'aires protégées, il faut tenir compte de l'évaluation financière des services écologiques rendus par les écosystèmes.

1145

Comment procède-t-on à une telle évaluation?

PAR M. NORMAND BISSONNETTE:

1150 Bien disons, je vais essayer de trouver un exemple concret! C'est peut-être pas avec les chiffres exacts, mais prenons par exemple un marais. Un marais, ça sert à quoi? Le marais sert entre autres à retenir les eaux; en cas de crue, le marais va faire qu'il va ralentir, avec les tourbières qui sont autour, va ralentir l'eau qui pourrait aller en aval puis créer des inondations, par exemple. Il va aussi filtrer l'eau.

1155 Donc si on dit qu'il a une capacité, si on veut, d'un barrage, construire un barrage, ça coûte combien? Bon, construire un barrage, ça coûte deux millions (2 M\$), trois millions (3 M\$), bon. Voilà, le marais rapporte l'équivalent d'un barrage, deux millions (2 M\$).

1160 Une usine de filtration d'eau et dépolluant, ça coûte trente-cinq millions (35 M\$). Bien, Baie-Comeau va en construire une, ça coûte trente-sept millions (37 M\$). Bon bien, on a des éléments comparatifs.

Puis à ça, on peut ajouter aussi tout le côté spirituel aussi de la nature.

1165 Donc il y a une façon, puis je peux dire qu'au Québec, on est de plus en plus avancé dans ce secteur-là, puis on est capable d'évaluer justement ce qu'un milieu naturel peut équivaloir en signe de piastre.

1170 Parce que bien sûr, souvent ça a été le problème, c'est qu'on réussit pas, on dit, bon, on va créer tant d'emplois, ça va rapporter tant de millions, mais la nature en rapporte de façon naturelle également. Puis on est proche de ça.

1175 Justement, il va y avoir les rendez-vous des organismes de bassins versants qui vont traiter amplement de ces sujets-là à la mi-février justement, les quarante (40) organismes de bassins versants, puis il y a des gens justement du MDDEP dont Benoît Limoges qui est au service de la Biodiversité, qui travaille beaucoup sur cette question-là.

Donc au Québec, on est capable maintenant d'associer un signe de piastre à la valeur écologique des écosystèmes.

1180 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Est-ce que vous connaissez des projets où ça a été fait?

PAR M. NORMAND BISSONNETTE:

1185

Rapidement comme ça, non, mais je pourrais faire une recherche. Si j'appelais Benoît Limoges, sûrement qu'il pourrait m'identifier des sites où ça peut être fait.

1190

Puis il faut que ça devienne même un outil de décision. Lorsqu'on veut faire justement, c'est ça, c'est exactement ça qu'on veut faire, un développement, bien si justement si on veut construire un hôtel à un endroit ou un stationnement à un endroit où il y a un milieu humide, bien, est-ce que c'est le meilleur endroit! Parce que ça rapporte, dans le fond, ce milieu-là.

1195

Ça fait que de faire des choix justement de cette façon-là, à dire, bien, peut-être qu'un projet de dix millions (10 M\$), mais finalement, ce que rapporte ce milieu-là en vaut quinze millions (15 M\$). Donc on a une perte. Il faut choisir un autre endroit où peut-être qu'il y aurait une perte moindre.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

1200

Si vous trouvez des exemples concrets, ce serait intéressant que vous puissiez nous les remettre.

PAR M. NORMAND BISSONNETTE:

1205

Oui, ça me ferait plaisir.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

1210

Et cette évaluation-là, elle serait faite par qui?

PAR M. NORMAND BISSONNETTE:

1215

Par des experts, des économistes.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Qui seraient engagés par qui?

1220

PAR M. NORMAND BISSONNETTE:

Dans ce cas-ci, dépendant qui, il faut que ce soit du ministère du Développement durable ou par le gouvernement. Je suis un peu embêté.

1225 Mais ces spécialistes-là existent, puis ils pourraient être mis à contribution justement dans le choix des prochaines aires protégées.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

1230 Merci monsieur Bissonnette.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bergeron.

1235 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Concernant la Réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Godbout, vous semblez insatisfait de la délimitation actuelle. J'aimerais que vous élaboriez là-dessus.

1240 Vous parliez tout à l'heure de la possibilité d'un statut de réserve aquatique, est-ce que vous pourriez élaborer s'il vous plaît?

PAR M. NORMAND BISSONNETTE:

1245 Oui, bien, disons, comme je le mentionnais, puis c'est toute la notion de bassins versants, puis on a la chance, avec la Réserve de la rivière Godbout, que la délimitation actuelle ne touche qu'au bassin de la rivière Godbout. Parce que pour d'autres, c'est pas le cas, parce qu'il peut y avoir des réserves qui vont toucher deux (2) bassins versants.

1250 Donc si déjà avec la réserve actuelle, il y a une possibilité de protéger l'ensemble de la rivière, et comme on disait, pour ce qui est du gisement d'uranium qui se trouve à la tête de la rivière Godbout, bien à ce moment-là, s'il y a une exploitation là, c'est certain qu'il va y avoir un effet sur l'ensemble du bassin versant.

1255 Ça fait que c'est pour ça qu'on demande de la protéger. Il reste peu de rivières qui ne sont pas harnachées ou qui sont pas exploitées, puis la rivière Godbout fait partie d'un réseau reconnu par la Fédération de canot kayak du Québec.

1260 C'est un potentiel récréotouristique extraordinaire. Hier, on a parlé de la Pourvoirie du lac Cyprès, il y a un potentiel extraordinaire, puis de garder justement intactes quelques rivières, peut-on garder quelques rivières intactes?

1265 Est-ce que le Québec peut se permettre de garder des rivières intactes où les gens pourront faire du récréotouristique, pourront aller à la pêche au saumon?

1270 Le saumon est déjà une ressource qui est en difficulté, alors qu'il a connu une hausse l'année dernière, mais c'est une ressource qui est très fragile, donc c'est pour ça qu'on demande le lit de la rivière et un bassin minimal. Idéalement, ce serait de protéger l'ensemble du bassin versant, mais un bassin minimal.

Je sais que sur la Moisie, il y a des corridors de cinq (5 km) à trente kilomètres (30 km) de large autour de la rivière qui la protègent, mais protéger minimalement le bassin versant minimal de la rivière.

1275 Puis c'est reconnu. Moi, j'y ai travaillé pendant six (6) ans, puis toutes personnes que j'ai emmenées visiter la chute Molson pour voir les saumons sauter dans la rivière, dans la chute, ils vont s'en souvenir le restant de leurs jours.

1280 Ça fait que ça, c'en est aussi, ce qu'un milieu naturel peut rapporter, tout le côté spirituel, puis de détente, puis de beauté de la nature.

Je comprends que ça prend du développement économique, mais la Côte-Nord ne manque pas d'espace pour faire du développement économique. Qu'on garde quelques rivières qui pourront servir pour les générations futures puis actuelles.

1285 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

1290 Donc ce que je comprends, c'est que la concertation que vous proposez dans votre mémoire, ce serait pour faire un redécoupage tout en prenant en considération les différents usages?

PAR M. NORMAND BISSONNETTE:

1295 Exactement. On pourrait dans le fond entamer les processus pour trouver d'autres aires protégées, puis je pense que la rivière Godbout se prête très bien à ça.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

1300 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bissonnette, est-ce que votre proposition de faire une réserve aquatique avec la rivière Godbout a été présentée lors des rencontres préparatoires?

1305

PAR M. NORMAND BISSONNETTE:

Non, c'est venu par après. C'est en discutant à l'Organisme de bassins versants que l'idée nous est venue, puis par le biais de ces présentations-là, puis en se préparant, on s'est dit, ah! Puis surtout, c'est en relisant justement les objectifs du gouvernement du Québec, puis qu'on s'apercevait que sur le territoire de la Côte-Nord, il y avait peu de milieux aquatiques qui étaient protégés, ça fait que là, on s'est demandé où on pourrait protéger ces milieux aquatiques là.

1310

Puis je pense que les milieux aquatiques sont très représentatifs de la Côte-Nord. Puis avec l'exemple de la Moisie, on s'est dit, bien ici, si on parle de la Manicouagan, c'est la seule rivière qui reste. Toutes les autres rivières ont des barrages, ont de l'exploitation. Bien sûr quand on parle de la Manicouagan, de la rivière Outardes, de la rivière Toulnostouc, de la rivière aux Anglais, de la rivière Trinité il y a un barrage aussi mais de moindre mesure, la rivière Franquelin, toutes les rivières ont des barrages, ont une visée aussi hydroélectrique.

1315

Pourquoi ne pas en garder une dans le territoire de la Manicouagan, puis sur l'ensemble de la Côte-Nord qui est un territoire immense, ça n'en ferait que deux (2), je pense qu'il faudrait même en trouver d'autres!

1320

La Romaine, on a pensé à un moment donné qu'on pourrait ne pas l'exploiter, mais la Romaine aussi. Il y a des visées sur toutes les rivières. Qu'on en conserve quelques-unes pour montrer aux générations futures à quoi ça ressemble une vraie rivière!

1325

PAR LE PRÉSIDENT:

Tantôt, vous dites que minimalement, ça devrait être le bassin versant de la rivière qui devrait être protégé en termes de réserve aquatique, est-ce que c'est ça?

1330

PAR M. NORMAND BISSONNETTE:

Bien je dirais maximalement, ce serait le bassin complet, mais on peut peut-être trouver des ajustements.

1335

Je vais donner un exemple, c'est dommage, parce qu'il y avait un territoire qui appartenait à AbitibiBowater sur le bassin versant de la rivière Godbout. Lors des difficultés avec AbitibiBowater,

1340

1345 les difficultés financières, ils ont vendu ce territoire-là à un propriétaire privé au Nouveau-Brunswick. La première chose qui a été faite, une fois qu'il a acquis ce territoire-là, il a coupé la forêt, avec aucune restriction. Le ministère des Ressources naturelles n'a aucune prise sur un propriétaire privé. Ils ont coupé, c'était un corridor, le chemin qui mène justement à la pourvoirie, ça a été coupé jusque sur le bord des fossés.

Puis le ministère ne pouvait rien, parce que c'était privé. Je pense que ça donne un exemple justement que ça demande une protection, puis qu'on puisse garder des territoires intacts.

1350 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci. Madame Parent.

1355 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Merci. Un des objectifs des OBVM, de votre OBVM est de promouvoir et de participer à l'acquisition et la diffusion des connaissances, est-ce que vous voulez donner des exemples concrets de la façon dont vous le faites?

1360 **PAR M. NORMAND BISSONNETTE:**

1365 C'est sûr qu'on a un territoire qui est peu connu. Sur la Côte-Nord, on n'a pas d'université. Prenez la région en Estrie par exemple, toutes les régions où il y a une université, les étudiants vont sur le terrain, font des recherches sur différents sujets. Ici, il y a pas d'université.

Donc on connaît très peu le territoire. Donc par exemple, on a commencé, actuellement on suit quatorze (14) lacs de villégiature, concernant la qualité de l'eau, le respect des bandes riveraines, donc c'est ça, on va chercher les connaissances à ce niveau-là.

1370 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Quelles aires protégées sont touchées par ces recherches?

1375 **PAR M. NORMAND BISSONNETTE:**

Aucune. On travaille en milieu de villégiature. C'est sûr qu'on travaille plus au sud de notre territoire actuellement, parce que c'est là qu'on pense que c'est plus perturbé.

1380 Mais par contre, le territoire que l'Organisme de bassins versants a à s'occuper, il y a six (6) réserves qui sont touchées sur le territoire de l'Organisme.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Je vous remercie.

1385 **PAR M. NORMAND BISSONNETTE:**

1390 C'est ça, on n'a pas non plus tous les moyens pour connaître l'ensemble du territoire, c'est des choses qu'on va faire, puis on est quand même là, on a ce territoire-là seulement depuis 2009, qu'on se concentre au sud du territoire, mais éventuellement, on pourrait en regarder, c'est bien sûr que les aires protégées, on souhaite déjà aller les visiter.

Je suis allé à celle de Provencher l'année dernière pour voir à quoi ça ressemblait un peu.

1395 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

J'aimerais revenir à votre troisième recommandation concernant la mise en place des ressources humaines et financières que vous demandez au MDDEP!

Est-ce que vous avez un ordre de grandeur, qu'est-ce que ça prendrait comme ressources?

1400 **PAR M. NORMAND BISSONNETTE:**

1405 Bien, pour mettre un montant, je serais bien embêté à ce moment-ci. Mais justement, pour qu'on puisse faire le suivi, je pense qu'il y a eu des exemples qui ont été donnés hier où il y a peu de suivi.

1410 C'est souvent ça, on va accorder des statuts, on va accorder des mandats souvent, bon, je prends le mandat qu'on a avec les ressources qu'on a, c'est immense la réalisation de ce mandat-là avec le peu de ressources qu'on a, puis c'est la même chose dans ce cas-ci.

1415 Si on veut que ce soit bien fait, que les comités de gestion aient la chance de pouvoir faire la mise en valeur, de faire des activités d'éducation, ça prend des ressources, autant au ministère pour pouvoir développer puis bien documenter les prochaines aires protégées.

Je pourrais pas mettre un chiffre. L'idée, c'est ça, c'est que c'est bien de vouloir protéger, mais il faut donner aussi les outils puis les ressources pour pouvoir y arriver.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

1420 Merci monsieur Bissonnette.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bissonnette, est-ce que la tordeuse des bourgeons, c'est un événement cyclique?

1425 **PAR M. NORMAND BISSONNETTE:**

Oui, exactement. Puis historiquement, ça partait de l'ouest, puis ça s'en venait vers la Côte-Nord, si on veut, Lac-Saint-Jean puis ici; puis là, c'est nouveau.

1430 Les chercheurs sont surpris, ça a commencé sur la Côte-Nord, et c'est très très sévère. Puis on peut le voir, pas besoin d'aller bien loin, juste ici autour de Baie-Comeau, on regarde, l'été, les sapins sont jaunes. C'est une épidémie très sévère.

1435 C'est pour ça, justement, le ministère des Ressources naturelles a changé sa façon d'accorder les contrats pour la coupe de bois, pour essayer d'aller récupérer le plus rapidement ce bois-là avant qu'il se gaspille.

1440 Puis j'en profiterais, on parle souvent de la possibilité forestière, mais on parle pas souvent de la possibilité des marchés.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Bissonnette.

1445 **PAR M. NORMAND BISSONNETTE:**

Merci à vous.

1450

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CÔTE-NORD (Sept-Îles)

PAR LE PRÉSIDENT:

1455 Nous allons maintenant aller du côté de Sept-Îles, et je vais inviter monsieur Sébastien Caron du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord.

Bonjour monsieur Caron.

1460

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

Madame et monsieur les Commissaires!

1465

Vous me permettrez, en commençant, de remercier la Commission de m'entendre ce matin. Je vais présenter brièvement notre organisation.

1470

Le Conseil régional de l'environnement, c'est un organisme sans but lucratif issu du milieu, qui existe depuis maintenant une vingtaine d'années, on va fêter nos vingt (20) ans, en fait, au mois de mai, et qui fait partie d'un regroupement des conseils régionaux de l'environnement qui comportent à peu près deux mille (2000) membres, soixante-dix (70) professionnels en environnement partout au Québec, dans seize (16) régions administratives.

1475

Évidemment, le dossier des aires protégées, c'est un des nombreux dossiers qu'on traite. Vous comprendrez que notre mission, c'est, de façon générale, la protection de l'environnement et la promotion du développement durable, donc on touche à une panoplie de dossiers environnementaux, et la conservation, la protection de la biodiversité, c'est un de ces dossiers-là.

1480

Et c'est dans ce cadre-là qu'on travaille sur le dossier des aires protégées depuis, je dirais, plus particulièrement depuis 2003-2004, avec la Stratégie québécoise sur les aires protégées qui nous avait amenés, à ce moment-là, à travailler en collaboration avec d'autres groupes environnementaux, notamment Nature Québec, la Société pour la nature et les parcs, le Réseau québécois des groupes écologistes, et d'autres conseils régionaux de l'environnement.

1485

Donc comme je le dis, ça fait quand même assez longtemps qu'on travaille, quasiment une dizaine d'années qu'on travaille sur le dossier des aires protégées sur la Côte-Nord.

1490

Aujourd'hui, même si on trouve que le processus est très lent, on peut considérer que la rencontre de ce matin est l'aboutissement, d'une certaine façon du travail qu'on fait depuis ce temps-là.

1495

Je vais présenter, bon, notre position générale sur les aires protégées, sur la stratégie gouvernementale, dans un premier temps, puis par la suite, je m'attarderai sur quelques-uns des projets de réserves de biodiversité.

Je tiens également à dire qu'il y a un élément qu'on retrouve pas dans notre mémoire que je souhaiterais ajouter, je vais en parler verbalement, mais je vais aussi faire parvenir à la Commission un addenda pour modifier ou pour ajouter un élément à la présentation ou au mémoire.

1500 Donc d'entrée de jeu, j'aimerais dire que tout d'abord, on appuie la volonté gouvernementale de mettre en place des aires protégées sur douze pour cent (12 %) du territoire québécois, et à la volonté affirmée de s'engager finalement à se conformer aux engagements internationaux de dix-sept pour cent (17 %) d'ici 2020 qui a été entendu à Nagoya en 2010.

1505 Évidemment, c'est dans ce sens-là qu'on travaille. Il faut comprendre que les aires protégées, l'objectif, c'est évidemment de protéger la biodiversité et, par le fait même, de protéger nos chaînes alimentaires, la capacité de support de nos écosystèmes, notre capacité, en tant qu'humains, d'habiter la planète.

1510 Donc dans cet ordre d'idée là, évidemment on appuie le projet, les huit (8) projets d'aires protégées qui sont présentés ici, ainsi que les agrandissements qui sont proposés, de façon générale.

1515 Pour aller dans les cas plus particuliers, je ne passerai pas en revue l'ensemble des éléments qui se retrouvent dans le mémoire, je sais que vous en avez pris connaissance, et si vous avez des questions, je comprends que vous allez les aborder à la fin de ma présentation.

1520 Par contre, je tenais quand même à revenir sur la question de la Réserve de biodiversité projetée du lac Plétiipi, parce que ça fait partie, ce territoire-là, d'une démarche qu'on avait entreprise il y a quelques années déjà pour la protection d'un très grand territoire voué à la conservation du caribou forestier, puis qui a résulté, finalement, en deux (2) projets d'aires protégées, celui des Montagnes-Blanches qui est plutôt du côté du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et du territoire concerné, c'est-à-dire celui du lac Plétiipi.

1525 Nous, on recommande d'ailleurs de considérer la possibilité d'établir un secteur de connectivité entre ces deux (2) territoires-là, étant donné que c'est, à notre connaissance, c'est un des deux (2) ou trois (3) grands territoires intéressants au Québec pour la protection de cette espèce menacée.

1530 Pour ce qui est de l'aire protégée de la rivière Godbout, un élément sur lequel je voulais revenir, c'est la question de la fameuse bande verte dont on parle; donc il y a des massifs forestiers qui sont situés, si on veut, à l'ouest du secteur qui est actuellement proposé pour la création d'une aire protégée permanente. D'ailleurs, c'est un territoire, cette bande verte là, un territoire qui est identifié dans le cadre du processus FSC de Produits forestiers Résolu comme une forêt à haute valeur de conservation.

1535 Donc pourquoi il y a une bande verte là, pourquoi il y a un territoire qui n'a pas été exploité par l'entreprise forestière, malgré la tendance qu'on a vue dans les dernières années d'exploiter du sud vers le nord, c'est qu'il y a eu des feux, des incendies de forêt dans les années cinquante, si je

1540 me souviens bien, et la compagnie avait choisi à ce moment-là, disons, de sauter par-dessus, d'aller plus au nord pour exploiter.

1545 Donc il y a un territoire non perturbé à quelques dizaines de kilomètres au nord de Baie-Comeau et donc, même s'il y a eu un incendie de forêt, qui conserve les attributs de forêt naturelle, donc qui n'a pas été touché, disons, par l'être humain, ou très peu, dans le dernier siècle, ce qui est rare à des latitudes comme celles-là.

1550 Donc nous, on propose quand même au ministère, et c'est l'ajout que je voulais faire en addenda, au MDDEP, de s'asseoir avec les intervenants du milieu, notamment Produits forestiers Résolu, pour vérifier dans quelle optique ça pourrait être intéressant d'agrandir la réserve vers l'ouest, autant pour les besoins de la certification forestière FSC que pour l'atteinte des objectifs que s'est fixés le gouvernement en matière de protection du territoire.

1555 D'ailleurs, je reviens sur un autre élément aussi, bon, qui a été mentionné par monsieur Bissonnette, et souvent par d'autres intervenants auparavant, la question de la présence de claims miniers voués à l'exploration pour l'uranium.

1560 On entend quand même rappeler à la Commission que le Conseil régional de l'environnement a pris une position d'opposition, si on veut, à l'exploitation de l'uranium sur la Côte-Nord.

1565 On constate également qu'il y a une forte opposition populaire à cette exploitation-là, et on considère qu'on devrait donc mettre fin, imposer un moratoire à l'exploitation de l'uranium au Québec.

1570 D'ailleurs, sans revenir sur les détails, un des éléments qui nous amène à cette position-là, c'est que de plus en plus d'études, de travaux de chercheurs présentent l'industrie uranifère ou l'industrie nucléaire dans l'ensemble de son cycle de vie comme une industrie qui est consommatrice d'énergie. Donc l'énergie qu'on va produire, par exemple, avec les centrales nucléaires ne permet pas de compenser l'énergie qui est utilisée pour autant aller chercher la matière, la conditionner et, par la suite, la stocker sur des périodes de plusieurs dizaines de milliers d'années.

1575 Donc c'est dans cette optique-là qu'on considère qu'on devrait mettre fin à l'exploitation d'uranium au Québec, avant même qu'elle ne commence, on pourrait le dire.

Pour ce qui est maintenant de la Réserve de Matamec!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Le CRECN recommande...")

1580

FIN DE LA LECTURE (Page 10, 3^e paragraphe, fin, "... des agrandissements.")

Il faut dire qu'on a aussi fait cette recommandation-là dans le cadre du BAPE sur les lignes électriques de Romaine Arnaud, donc de compenser les pertes qui sont encourues par un agrandissement à la réserve écologique, donc soit à l'ouest ou à l'est du territoire actuel.

1585

On recommande aussi, parce qu'on a reconnu la présence de caribou forestier dans cette zone-là, on recommande de mettre les ressources en place pour que des inventaires soient effectués sur le territoire de la Réserve de biodiversité et de la Réserve écologique de la Matamec, pour pouvoir intégrer les données au régime d'activités permises ou plutôt aux modalités de gestion du plan de conservation.

1590

Je vais revenir rapidement sur ces modalités de gestion là, puisqu'on suggère dans le document de consultation une gestion axée sur le potentiel de mise en valeur.

1595

Bon, probablement que l'idée derrière ça, c'est issu de la proximité avec la Communauté de Sept-Îles, donc une population quand même qui représente une part importante de la population de la région. Par contre, nous, on questionne grandement cette vision-là, dans la mesure où premièrement, il y a la proximité de la Réserve écologique de la Matamec, et le partage du même bassin versant avec la réserve de biodiversité fait en sorte qu'on voit difficilement comment on peut mettre en valeur de façon importante cette réserve-là, sans compromettre, si on veut, la réserve écologique.

1600

L'autre élément qu'on a parlé tout à l'heure, c'est le caribou forestier qui est une espèce qui a un statut, autant au fédéral qu'au provincial, un statut précaire et de précarité, et qui est très sujet aux dérangements. Donc on proposerait plutôt, on abordait un exemple dans le mémoire, par exemple que s'il y a des sommes à mettre pour améliorer la mise en valeur d'une aire protégée, de se tourner vers une aire protégée où il y aurait plus d'intérêts, finalement, à le faire.

1605

On pense entre autres à l'aire protégée du lac Pasteur qui est située entre Port-Cartier et Sept-Îles où il y a déjà une mise en valeur qui est faite, entre autres à l'extrémité ouest de cette aire-là, avec le lac Walker où il y a énormément de villégiature, pêche, etc., qui est pratiqué.

1610

Il y a déjà une présence aussi de la Sépaq qui permettrait probablement de mieux encadrer, si on veut, le régime d'activités.

1615

Et aussi, on rappelle qu'il y a un projet de parc national du Québec dans la Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles qui est poussé par autant la MRC de Sept-Rivières que la Sépaq. Donc il y a un intérêt, je pense, à investir des sommes dans ce milieu-là.

1620 Je donne un deuxième exemple où il pourrait y avoir, je pense, un lien à mettre en valeur, c'est la proposition d'ailleurs de plusieurs organisations de la Côte-Nord, répétée à plusieurs reprises, protéger la rivière Magpie en amont de la troisième chute, c'est-à-dire à son tronçon qui n'est pas perturbé par la minicentrale actuelle au sud de la rivière.

1625 Donc il y a une volonté, c'est revenu à plusieurs reprises, autant au BAPE sur la rivière Romaine qu'au BAPE sur les lignes électriques, cette volonté-là de la région de protéger la rivière Magpie qui est un joyau en termes de canot-kayak, donc reconnue une des dix (10) meilleures rivières par National Geographic, en termes de canotage.

1630 Donc il y a vraiment un intérêt à mettre en valeur cette rivière-là, donc on incite le gouvernement, encore une fois, à aller de l'avant avec la protection du tronçon amont de la rivière Magpie.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Le CRECN recommande...")

1635 **FIN DE LA LECTURE (Page 11, 4^e paragraphe, fin, "... la coordination.")**

1640 Ce qu'il faut comprendre, c'est que cette organisation-là, effectivement, a un mandat de coordination actuellement qui est partagé, je crois, avec le Conseil de bande de Uashat mak Mani-Utenam, concernant la réserve actuelle.

1645 Par contre, ce que j'en comprends également, pour être près de cette organisation depuis longtemps, c'est que ce mandat-là n'a jamais vraiment résulté en des actions concrètes, faute de moyens. C'est une organisation qui n'a pas de subventions, qui ne reçoit pas d'argent de façon statutaire, donc qui est plutôt axée sur le travail de bénévoles, et donc, il faudrait augmenter les moyens de cette organisation-là, pour s'assurer qu'il y ait un travail réel qui se fasse.

1650 Il y a eu, sinon dans le cadre de projets, du travail qui a été fait par les gens de la corporation, mais il faut nécessairement sortir de la situation actuelle alors qu'il y a très peu de contrôle sur ce qui se passe sur ce territoire-là, et les accès sont quand même assez importants.

1655 En terminant, peut-être un dernier point, je voudrais attirer l'attention de la Commission sur le fait qu'il y a une lacune importante en termes de protection des milieux littoraux et des milieux marins. Sur la Côte-Nord, c'est des territoires qui sont peu ou pas protégés, et donc on pense que le ministère devrait se tourner vers ces types d'écosystèmes pour atteindre les objectifs de douze pour cent (12 %).

Puis on donne des exemples. Par exemple, dans le mémoire, concernant les travaux des Comités ZIP, Côte-Nord du Golfe et rive nord de l'estuaire qui ont tous deux (2) caractérisé des

1660 habitats littoraux d'intérêt pour la conservation et la mise en valeur. Donc il y a un intérêt certain pour ces habitats-là.

Ça pourrait peut-être permettre d'avancer plus rapidement.

1665 Finalement, on peut parler aussi du milieu marin, puisqu'il y a seulement deux point huit pour cent (2,8 %) de la province naturelle X dans le fond qui est actuellement protégé, et donc il y a un gain à aller faire là de façon importante, pour améliorer l'atteinte des objectifs.

1670 Et je termine en rappelant qu'il y a quand même un projet de zone de protection marine à Manicouagan qui existe depuis une dizaine d'années et qui n'a pratiquement pas avancé. J'ai appris hier justement que ça allait avancer dans les prochains mois, donc je suis très content de le savoir; par contre, au moment où on a écrit le mémoire, on ne faisait que constater l'état de non-avancement, si vous voulez, de ce projet-là.

1675 Donc ça fait, je pense, le tour grosso modo du mémoire et maintenant, je serais prêt à recevoir vos questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

1680 À votre recommandation numéro 5, vous indiquez que la coordination des comités de gestion devrait se faire de façon régionale afin qu'il n'y ait pas de duplication du travail.

Pourriez-vous préciser votre pensée à cet effet?

1685 **PAR M. SÉBASTIEN CARON:**

1690 Bien en fait, l'idée derrière ça, puis plusieurs l'ont abordée d'ailleurs, c'était que oui, chacun des comités de coordination puisse faire le travail plus spécifique à chacun des territoires, mais que ce soit ramené à une échelle régionale, pour que la coordination se fasse de façon plus efficace.

1695 On avait parlé entre autres de la possibilité qu'il y ait des tables régionales qui puissent être gérées par un organisme régional indépendant ou même par la Conférence régionale des élus et le Conseil régional de l'environnement, d'autres organisations qui ont la capacité de le faire. C'est un peu l'idée.

C'est qu'il y ait quand même un certain nombre d'éléments qui reviennent d'un territoire à l'autre, qui puissent être coordonnés, si on veut, à l'échelle régionale.

1700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Votre organisme pourrait-il jouer un rôle dans le processus de consultation régionale ou encore dans la gestion ou l'acquisition de connaissances des réserves de biodiversité?

1705 **PAR M. SÉBASTIEN CARON:**

1710 Tout à fait. Je peux dire sans me tromper que le Conseil régional est définitivement l'organisme qui a le plus traité la question des aires protégées sur la Côte-Nord, ne serait-ce que par son appartenance, à l'époque, à une coalition qui s'appelait "Aux arbres citoyens" et "Citoyens pour la nature" par la suite, et donc, ça fait, comme je disais, une dizaine d'années qu'on travaille sur le dossier des aires protégées.

1715 On avait, nous, à l'époque, de notre propre initiative, les gens de la coalition, effectué un certain nombre d'ateliers préparatoires pour, je me rappelle entre autres, la Réserve aquatique de la rivière Moisie, il y avait plusieurs aires protégées qui s'en venaient en consultation, et on avait donc, de notre propre chef, décidé de faire des ateliers d'information auprès des populations, qui avaient eu quand même un bon succès. Ça avait regroupé beaucoup de gens de tous les milieux, et ça avait permis justement de bien démystifier ce que c'était une aire protégée.

1720 Parce que ce qu'il faut comprendre, c'est qu'à l'époque, les gens ne comprenaient pas trop la différence par exemple entre une zec et une aire protégée ou entre une zico et une aire protégée, les différences là-dessus, c'était complètement flou dans la tête de la plupart des gens, donc ça avait permis au moins de démystifier ce que c'était, une aire protégée, c'était quoi les objectifs de conservation derrière les aires protégées.

1725 Donc je pense que oui, on a effectivement toute l'expertise et le réseau de contacts pour travailler dans ce sens-là.

1730 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Comment voyez-vous l'approche du MDDEP qui consiste à proposer à la Conférence régionale des élus un processus de concertation pour la détermination des futures aires protégées au plan régional?

1735 **PAR M. SÉBASTIEN CARON:**

Je pense que c'est nécessaire que le ministère puisse effectivement mettre en place des outils qui vont nous permettre d'avoir une meilleure intégration des préoccupations régionales dès le départ.

1740 On constate depuis le début, depuis, je dirais, la Stratégie québécoise sur les aires protégées numéro 1, celle de 2003, on constate qu'il y a constamment des difficultés à vendre les projets, à les faire avancer, et une des raisons, je pense, c'est effectivement qu'il faut mieux intégrer les régions dès le départ dans la détermination des sites à protéger et les modalités de gestion.

1745 Par contre, j'ajouterais qu'il faut être conscient aussi, je pense que c'est la grande lacune du ministère actuellement, il a pas réussi à démontrer, à bien faire comprendre la méthode qu'il utilise pour choisir les sites.

1750 Les gens ont l'impression que c'est un peu des choix souvent arbitraires, alors qu'il y a tout un processus de sélection qui est quand même relativement complexe qui vise à compléter, à avoir un réseau le plus complet possible, le plus représentatif possible. Et ça, on sent que c'est une difficulté pour le ministère de bien faire passer ce message-là.

1755 D'où l'importance d'avoir des acteurs régionaux qui puissent le faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1760 Autrement dit, si je comprends vos propos, c'est que le ministère aurait un module d'éducation à faire auprès des instances régionales, pour bien expliquer comment lui travaille pour effectivement, dans un premier temps, mettre en réserve certaines aires protégées, c'est ça que je comprends de vos propos?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

1765 Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

1770 Merci. Madame Parent.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

1775 Merci. Vous avez mentionné tantôt, et cela fait aussi partie de vos recommandations, que la perte de superficie pour la Réserve écologique de la Matamec soit compensée par des agrandissements.

Est-ce que vous avez des suggestions de territoires qui pourraient être appropriés?

1780

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

En fait, actuellement non. Je pense qu'il y a un travail à faire pour justement aller vérifier en périphérie de l'aire actuelle.

1785

Ce qu'il faut comprendre, c'est que c'est assez complexe dans le cas de la Réserve écologique de la Matamec, dans le sens où, disons, sa frontière sud est pratiquement accotée sur la route 138, sa frontière nord, c'est la démarcation avec la réserve de biodiversité projetée, donc quand on regarde ça comme il faut, puis quand on regarde du côté ouest, on est pratiquement accoté sur la rivière Moisie ici, donc il y a peut-être même d'ailleurs un intérêt à aller de ce côté-là pour aller, si on veut, s'accoter avec la réserve aquatique en termes de connectivité.

1790

Mais effectivement, il faut regarder, je pense, du côté ouest et du côté est, un nouveau territoire qui pourrait être propice à être protégé, mais effectivement, on comprend que c'est complexe actuellement avec une aire qui est aussi confinée en termes d'espace, là.

1795

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Merci monsieur Caron.

1800

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bergeron.

1805

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

Merci monsieur le Président. Alors un peu en lien, vous vous présentez comme étant un organisme aviseur auprès de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord, dans quelle mesure contribuez-vous à l'élaboration des orientations de la CRÉ quant entre autres à la position concernant cet organisme-là pour ce qui est des aires protégées?

1810

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

En fait, on est effectivement identifié comme tel dans la planification quinquennale de la Conférence régionale des élus.

1815

On a participé à l'élaboration de cette planification-là à l'époque.

1820

On est aussi présent sur différents comités, je pense entre autres au Groupe-conseil forêt qui conseille la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire où on est également présent.

Ces instances-là ont effectivement pour objectif de donner des avis à la CRÉ.

1825

Par contre, on a également, comme organisation, nous, on émet des avis, que ce soit par voie de mémoire ou en participant à des consultations organisées par la CRÉ, on émet des avis à la Conférence régionale des élus.

1830

Par contre, si la question est à savoir s'il y a une façon formelle de procéder, actuellement il y en a pas effectivement.

1835

On a évidemment beaucoup d'échanges en tant d'organisme régional qui s'occupe des questions d'environnement avec un organisme régional qui se préoccupe de développement principalement, de toutes formes de développement, qui a des mandats par ailleurs de développement durable dans la loi qui le constitue, donc il y a beaucoup d'échanges, il y a beaucoup de travail qui se fait avec les gens de la CRÉ, ça se fait aussi via les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire dont un intervenant a parlé tout à l'heure.

1840

C'est principalement par ces voies-là qu'on fait état de nos avis et de nos préoccupations à la Conférence régionale des élus.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

1845

Vous avez abordé tout à l'heure la démarche de création d'un parc national Port-Cartier-Sept-Îles, à votre connaissance, à quelle étape c'est rendu?

Pouvez-vous nous faire juste un contexte historique, puis à quelle étape est rendue la démarche?

1850

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

Oui. En fait, je vais essayer, j'y vais de mémoire, parce que ça fait un certain temps déjà qu'on travaille sur le dossier!

1855

Nous, on appuie cette démarche-là, par contre c'est une démarche qui a été initiée par la MRC de Sept-Rivières et la Réserve faunique Port-Cartier-Sept-Îles, je dirais, il y a probablement quatre (4) ou cinq (5) ans.

1860 Et les gens de Sépaq sont venus sur le terrain valider l'intérêt. L'intérêt est là de la part de Sépaq, c'est ce qu'on nous dit.

Par contre, ils sont déjà dans un processus actuellement pour l'établissement d'un parc national en Basse-Côte-Nord, sur la côte de Harrington Harbour, et actuellement, les ressources sont mises à l'avancement de ce dossier-là.

1865 Ce qu'on nous disait, je crois qu'il y avait un référendum de prévu sur la Basse-Côte-Nord pour déterminer si la population était en faveur de la création du parc, puis tout dépendant des résultats là-bas, ça allait influencer beaucoup le développement d'un parc ici.

1870 Mais il y a de l'intérêt définitivement là de la part de la Sépaq. Nous évidemment, on continue à pousser ce dossier-là, parce qu'il y a un intérêt, non seulement du milieu environnemental, mais aussi du milieu municipal, et, je dirais, d'une grande majorité de la population de Port-Cartier et de Sept-Îles, d'avoir un projet d'attrait touristique de ce type-là dans la région.

1875 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Merci monsieur Caron.

PAR LE PRÉSIDENT:

1880 Madame Parent.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

1885 Pour revenir au territoire de la Matamec! Dans votre mémoire, vous dites que plusieurs mesures pourraient venir atténuer le changement de statut d'une section de la réserve écologique en réserve de biodiversité et notamment, par un zonage plus strict dans les milieux sensibles du territoire.

1890 Pouvez-vous élaborer?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

1895 Bien en fait, l'idée, c'est un peu de dire que c'est pas parce qu'on met un zonage sur un territoire, par exemple un grand territoire, puis on dit, bien ça, c'est une réserve de biodiversité, qu'on ne peut pas prévoir des modalités différentes sur certaines parties de ce territoire-là. On pense que ça peut se faire.

1900

Quand on parle de milieux les plus sensibles, on peut parler par exemple d'un milieu humide. C'est que le régime des activités est tellement différent dans la réserve écologique et dans la réserve de biodiversité que pour atténuer les effets de la pratique de certaines activités par exemple dans la réserve de biodiversité, on pourrait même prévoir une zone tampon, si on veut, entre les deux (2) réserves où on aurait un régime d'activités qui serait différent.

1905

C'est un peu l'idée dans laquelle on avait développé cette partie-là.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Qu'est-ce qui serait permis dans cette zone-là?

1910

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

Bien, par exemple on pourrait – là, j'ai pas la cartographie nécessairement en tête – mais on pourrait, par exemple, interdire l'utilisation de motoneige ou de VTT, pour essayer d'éviter, par exemple, des impacts sur les milieux humides ou ce genre de truc là.

1915

C'est le type de modalité qu'on pourrait interdire, parce que dans les réserves de biodiversité, tout dépendant du régime d'activités permises, il y a quand même une large panoplie d'activités qui peuvent être réalisées. Donc c'est plus dans ce sens-là.

1920

Par contre, l'idée de la zone tampon, je sais que par défaut, réglementairement ou légalement, il y a déjà une petite zone tampon qui est prévue autour des réserves écologiques, bien là, on parlait d'agrandir probablement cette zone-là, quelque chose de plus significatif.

1925

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Si je me souviens bien, dans la réglementation, c'est soixante mètres (60 m) qui est prévu comme zone tampon, est-ce que c'est suffisant, d'après vous?

1930

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

Non. En fait, non seulement c'est pas suffisant, mais on en a une preuve concrète, parce qu'il y a déjà eu entrave, bien, une activité forestière, entre autres il y a des gens d'une compagnie forestière qui avaient été couper du bois dans la réserve écologique, donc la zone tampon n'avait pas suffi. Et ce soixante mètres (60 m) là, il faut comprendre que c'est très peu, ça n'avait pas permis à l'opérateur de se rendre compte qu'il avait fait une erreur.

1935

Puis ça montre encore une fois que souvent aussi, si c'est pas dans le système GPS des machines, il faut que ce soit là, mais si ça l'est pas, il y a pas d'affichages sur le terrain qui leur permettent de se rendre compte qu'ils sont en train de faire une erreur.

1940

Ça fait que non, je pense que soixante mètres (60 m), c'est insuffisant, pour éviter les effets de bordure, en tout cas.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

1945

Quelle largeur ça prendrait?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

1950

J'aurais de la misère à vous répondre. Je pense qu'il y a de la littérature là-dessus, je me rappelle plus exactement de quoi on parlait, mais je me rappelle avoir déjà vu des chiffres comme deux cents mètres (200 m), cinq cents mètres (500 m), donc c'est probablement dans ces eaux-là.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

1955

Je vous remercie, monsieur Caron.

PAR LE PRÉSIDENT:

1960

Merci monsieur Caron.

Nous allons prendre une pause très courte de cinq (5) minutes et au retour de cette pause, nous serons en lien téléphonique avec madame Sophie Gallais de Nature Québec. Merci.

1965

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1970

REPRISE DE LA SÉANCE
NATURE QUÉBEC (Lien téléphonique)

PAR LE PRÉSIDENT:

1975

Alors nous avons madame Sophie Gallais pour Nature Québec.

Bonjour, comment allez-vous, madame Gallais?

1980

PAR Mme SOPHIE GALLAIS:

Bonjour, ça va bien merci, et vous?

PAR LE PRÉSIDENT:

1985

Très bien, on vous écoute.

PAR Mme SOPHIE GALLAIS:

1990

Premièrement, je vous remercie, monsieur le Président, madame et monsieur le Commissaire, pour nous donner l'opportunité de présenter notre mémoire par téléphone, à distance.

Une brève présentation de notre organisme, Nature Québec!

1995

Nature Québec est un organisme à but non lucratif qui regroupe près de cinq mille (5000) sympathisants, une centaine d'organismes affiliés, et puis nous souscrivons depuis trente (30) ans maintenant aux objectifs de la Stratégie mondiale de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature, UICN.

2000

Donc la Stratégie mondiale, ça englobe donc le maintien des processus écologiques essentiels à la vie, la préservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles et des écosystèmes.

2005

Donc autour de nos actions, on travaille avec des commissions sur des grandes thématiques; ces commissions sont constituées d'experts bénévoles. Parmi celles-ci, on a la Commission aires protégées qui s'implique activement à l'avancement de la conservation au Québec, puis nous avons donc été des acteurs importants pour atteindre le fameux huit pour cent (8 %) d'aires protégées au Québec.

2010

Maintenant, on est aussi très actif pour pouvoir respecter les nouvelles orientations stratégiques gouvernementales d'atteindre douze pour cent (12 %) d'aires protégées.

2015 C'est sûr qu'on a aussi en ligne de mire la cible de Nagoya, dix-sept pour cent (17 %) d'aires protégées donc d'ici 2020.

Donc c'est un peu ça pour la présentation de notre organisme.

2020 Au niveau du mémoire, ce qu'on a présenté, bien, je vais souligner juste la contribution de Christian Simard, le directeur général de Nature Québec, puis Mélanie Desrochers qui est donc une experte bénévole, qui est coresponsable de la Commission aires protégées à Nature Québec, qui ont participé donc à la réflexion autour de ce mémoire-là.

2025 Maintenant, je vais entrer un peu plus dans le vif du sujet, puis je vais essayer de suivre un peu l'ordre du mémoire qu'on vous a transmis.

2030 La première chose, je vais quand même révéler le fait qu'on appuie globalement l'attribution du statut permanent de protection pour les huit (8) territoires de réserves de biodiversité sur la Côte-Nord, surtout en considérant les agrandissements qui ont été proposés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui, selon nous, permettent d'offrir une meilleure protection, notamment pour le caribou forestier, puis une meilleure protection des milieux aquatiques, en englobant au plus possible les bassins versants minimaux pour la protection de ces milieux aquatiques là.

2035 Un point important aussi selon nous qu'on a manifesté dans notre mémoire, puis que j'ai souhaité faire part ce matin, ça concerne le délai en fait d'attribution du statut permanent. C'est sûr qu'on a émis des recommandations en ce sens, que pour nous, la durée de mise en réserve et de protection provisoire ne devrait pas dépasser le délai légal prévu dans la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, donc – allô, est-ce qu'on m'entend?

2040

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

Oui madame.

2045

PAR Mme SOPHIE GALLAIS:

Ah! Il y a eu une coupure de mon côté!

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

2050

On vous entend très bien, madame.

PAR Mme SOPHIE GALLAIS:

2055

Parfait. Donc c'est ça, comme je disais, pour nous, le délai de protection provisoire ne devrait pas dépasser le quatre (4) ans, dans le fond, qui se retrouve dans la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

2060

Et aussi, il y a un élément important pour nous, c'est que suite à la tenue des audiences publiques du BAPE, comme celle qui se tient aujourd'hui, selon nous, le statut permanent devrait être octroyé dans les plus brefs délais, et c'est malheureusement ce qu'on déplore, là, sur la Côte-Nord et ailleurs, comme on peut voir, la Réserve aquatique de la Moisie, la Réserve de biodiversité du massif des lacs Belmont et Magpie, on attend toujours, plusieurs années après les audiences publiques, un statut permanent.

2065

Donc ça, c'est une de nos recommandations aussi, de pouvoir attribuer rapidement un statut permanent.

2070

Aussi, un élément important qu'on a remarqué, qu'on a soulevé dans notre mémoire, ça concerne un peu le cadre de gestion des réserves de biodiversité. On a vu dans la documentation déposée par le ministère que près de cinquante pour cent (50 %) de la superficie des aires protégées sur la Côte-Nord sont maintenant des réserves de biodiversité.

2075

Donc on voit qu'il y a vraiment une ampleur, un engouement autour de ce nouveau statut qui est quand même relativement récent, puis pour nous, on a quand même souligné aussi le fait que c'était intéressant de se doter d'une vision pour la gestion de ces réserves de biodiversité là, ce que le ministère propose donc dans son document.

2080

Au niveau du régime justement d'activités permises, donc il y a quatre (4) catégories d'activités qui sont décrites selon leur compatibilité avec la vocation de conservation du territoire, donc les activités interdites, autorisées, avec autorisation, etc., ou des activités permises, puis selon nous, on avait quand même des commentaires sur les activités permises, notamment dans le cas par exemple de l'habitat du caribou forestier.

2085

C'est sûr que la présence du caribou forestier peut, dans le fond, être incompatible, pour nous, avec certains usages qui, de facto, sont autorisés dans les réserves de biodiversité. On pense à peut-être l'usage justement de VTT, de motoneige qui pourrait, au-delà de la sensibilisation des usagers, peut-être que des actions plus spécifiques devraient être portées dans

2090 des aires protégées, dans des réserves de biodiversité qui constituent un habitat pour le caribou forestier, peut-être des mesures d'encadrement de ces activités-là, de secteurs interdits peut-être à ces usages-là.

2095 Donc pour nous, il y a peut-être un effort supplémentaire à faire pour aller, dans le fond, orienter les activités permises ou non au sein de ces réserves.

Aussi, au niveau des principes de gestion que le ministère énonce, il y a trois (3) principes de gestion énoncés pour les réserves de biodiversité, donc une gestion écosystémique, une gestion régionalisée et participative et une gestion minimale.

2100 Puis nous sommes relativement en accord avec ces principes-là, si ce n'est le principe de gestion minimale sur lequel on avait un commentaire et une recommandation à formuler. Selon nous, on devrait plutôt parler d'une gestion adaptée plutôt qu'une gestion minimale.

2105 C'est important de considérer, dans le fond, des potentiels qui peuvent être présents au niveau de l'accessibilité de ce territoire-là pour les populations locales, de la présence déjà d'infrastructures.

2110 On a pu le voir pour la Réserve de biodiversité de la Matamec, Paul-Provencher, la vallée de la rivière Godbout, il y a peut-être des potentiels un peu plus intéressants pour la mise en valeur de ces territoires-là, ça fait qu'on est d'avis que ce n'est pas une gestion minimale mais une gestion adaptée selon, comme je disais, différents critères qui devraient être en place pour les réserves de biodiversité.

2115 Je pense qu'en ayant ce principe-là mis en place, ça peut aussi contribuer donc à une meilleure acceptation sociale des aires protégées, peut-être des retombées économiques aussi pour la région. Donc c'est un avantage pour nous.

2120 C'est sûr que de passer de gestion minimale à gestion adaptée, ça vient aussi avec une autre recommandation qu'on a qui est d'allouer, dans le fond, davantage de ressources humaines et financières au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. C'est sûr que ça englobe une plus grande mise en valeur des territoires, puis dans ce cas-là, il y a des ressources qui devraient être mises à contribution.

2125 Aussi, à la recommandation d'allouer plus de ressources financières et ressources humaines aussi au ministère de l'Environnement, c'est aussi une recommandation qu'on formule par rapport à la mise en place et le fonctionnement des comités de gestion qui sont mentionnés dans le document.

2130 C'est sûr qu'on leur demande d'élaborer un plan d'action éventuellement, le mettre en œuvre, puis d'avoir une concertation aussi régionale, tout ça nécessite un encadrement, tout ça nécessite des ressources, donc pour nous, c'est un point important qu'on aimerait encore une fois mettre de l'avant, l'augmentation, dans le fond, des ressources allouées au ministère de l'Environnement pour s'assurer du succès de cette mise en œuvre.

2135 Maintenant, en ce qui concerne un peu plus les huit (8) territoires, je vais, dans le fond, premièrement, souligner les efforts pour les agrandissements du ministère, les agrandissements proposés dans la délimitation notamment des réserves de biodiversité, des limitations qui sont plus écologiques, en prenant notamment en compte les bassins versants minimaux, l'analyse des paysages, des massifs aussi de protection du caribou forestier ou des zones fréquentées par le caribou.

2140 Donc pour nous, c'est vraiment un premier pas important vers l'atteinte du douze pour cent (12 %) d'aires protégées, la nouvelle orientation gouvernementale.

2145 Donc au niveau des huit (8) territoires, je vais m'arrêter particulièrement sur deux (2) réserves de biodiversité: la Réserve du lac Plétipi, puis celle du lac Berté.

2150 Nature Québec appuie les agrandissements qui ont été proposés pour ces deux (2) réserves de biodiversité et notamment, pour nous, ça comble des carences importantes en ce qui concerne les vieilles forêts, puis la préservation aussi du caribou forestier.

2155 Donc selon nous, ces agrandissements sont essentiels, puis au-delà de ça, on pense que des efforts supplémentaires devraient également être réalisés, donc on recommande de mettre des efforts importants pour voir encore une fois à l'agrandissement de ces deux (2) réserves de biodiversité, notamment en ce qui concerne le caribou forestier.

C'est sûr qu'actuellement, la Réserve de biodiversité du lac Plétipi est quand même d'une taille intéressante.

2160 Pour celle du lac Berté, avec les agrandissements proposés, on atteint sept cent vingt-huit kilomètres carrés (728 km²), ce qui est quand même intéressant, mais selon nous, insuffisant par rapport aux exigences du caribou forestier. Donc on espère qu'il y aura d'autres agrandissements qui verront le jour dans les prochaines aires protégées sur la Côte-Nord.

2165 Aussi, en ce qui concerne la Réserve de la Matamec et, dans le fond, les retranchements liés au passage des lignes hydroélectriques, c'est sûr qu'on a une recommandation au niveau d'un principe qu'on trouve important, le principe de non-régression dans les aires protégées.

2170 Selon nous, il faut pas qu'il y ait de précédents qui ouvrent la voie trop facilement à pouvoir retrancher des aires protégées des lignes pour le passage de lignes hydroélectriques, de chemins de transport, etc. Ça fait qu'on souhaite quand même mettre un point fort là-dessus, puis que la recommandation principale soit d'appliquer dans l'avenir le principe de non-régression dans les aires protégées, de ne pas retrancher aux aires protégées des territoires, pour faire passer des infrastructures, comme des lignes de transport.

2175 Un point important encore une fois maintenant, ça concerne les mines, les mines et les aires protégées. Nature Québec déplore encore une fois la préséance de la Loi sur les mines sur les autres usages du territoire.

2180 Dans plusieurs réserves de biodiversité, on peut remarquer que les agrandissements proposés ont été refusés, en raison de la présence de claims miniers, ou même juste de potentiels miniers, ça suffit à écarter les possibilités d'agrandissements d'aires protégées.

2185 Pour Nature Québec, c'est inconcevable, dans le fond, de considérer que les mines ont préséance sur aussi les aires protégées. Donc on a plusieurs demandes pour remédier à cette situation, notamment d'imposer un délai de validité maximale pour les titres miniers. C'est important de s'assurer que ce soit pas des titres renouvelés à perpétuité sans aucune validation, qui bloquent un peu tous les autres usages possibles sur le territoire.

2190 Un autre aspect important concernant les mines, c'est justement la possibilité d'effectuer des activités minières en périphérie immédiate des aires protégées.

2195 Selon nous, ça devrait être un point qui serait questionnable dans la mesure où on regarde, par exemple, le lac Plétipi ou à l'extrême est, le lac Matonipis, il y a des claims miniers qui sont vraiment en périphérie immédiate du lac et en périphérie immédiate de la future réserve de biodiversité, donc pour nous, on questionne énormément la possibilité d'exercer une activité minière en périphérie immédiate de ces aires protégées.

2200 Il devrait y avoir des zones tampons en périphérie de ces aires protégées, à l'intérieur desquelles on devrait questionner, dans le fond, la réalisation d'activités qui devraient être conditionnelles à la compatibilité de leur vocation avec la vocation de conservation des aires protégées adjacentes. Donc c'est un point important pour nous.

2205 Enfin aussi, il y avait un aspect très intéressant dans la documentation déposée par le ministère qui concerne la connectivité. Selon nous, c'est un enjeu majeur. On parle de réseau d'aires protégées, donc quand on parle de réseau, la notion de connectivité prend tout son sens, donc on souligne vraiment cet effort-là.

2210 Ça reste encore une fois des notions à préciser dans l'avenir, puis selon nous, justement, on a des recommandations pour que ces zones de connectivité soient établies en fonction de critères sur des espèces focales, comme, dans certains cas, le caribou forestier.

2215 Donc l'établissement de ces zones de connectivité devrait répondre aux exigences de cette espèce pour pouvoir s'assurer qu'il y ait toujours une migration possible dans les populations.

2220 Également un point intéressant concernant l'effet de bordure qui a été étudié, dans le fond, dans la documentation du MDDEP. On applique un effet de bordure de trois kilomètres (3 km), puis on se rend compte que les noyaux de conservation résiduels sont quand même très minimaux, donc ça, encore une fois, pour nous, ça vient souligner le fait qu'il est nécessaire d'avoir, à l'inverse de prendre en compte un effet de bordure, on devrait plutôt avoir une zone tampon en périphérie des aires protégées où justement, les activités, comme je dirais, seraient plus compatibles avec la vocation de conservation des aires protégées.

2225 Puis à ce niveau-là, c'est sûr, Nature Québec s'implique beaucoup au niveau de l'établissement de nouvelles catégories d'aires protégées, comme les catégories 6 où un certain type de foresterie pourrait être permis, certaines activités plus, dans le fond, avec plus d'impacts peuvent être permises, mais toujours en gardant une optique de conservation.

2230 Donc selon nous, il devrait y avoir cette notion de zone tampon qui devrait être reflétée en périphérie des réserves de biodiversité, considérant surtout que ce sont quand même des catégories strictes, donc de catégorie 3 en vertu de l'UICN. Donc on souhaite qu'il y ait vraiment une réelle protection au sein de ces territoires.

2235 Ça fait que par rapport à mes commentaires généraux, je pense que je vais m'arrêter ici, puis je pense que ça résume globalement les recommandations.

2240 Une dernière mention sur justement le travail du MDDEP dans ce dossier-là! Pour nous, je trouve qu'ils nous ont fourni une documentation très exhaustive de leurs travaux qui donne un bon point de vue, puis les efforts aussi de concertation avec le milieu régional, avec l'OBV Manicouagan entre autres, je pense que ça peut être souligné aussi.

2245 Donc pour nous, c'est vraiment une bonne étape pour ensuite contribuer encore une fois de plus au réseau d'aires protégées, puis pour la suite des choses, pour atteindre le douze pour cent (12 %).

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Gallais. Nous avons quelques questions.

2250 Vous avez mentionné tantôt que dans les réserves où l'on note la présence du caribou forestier que vous recommandiez que des mesures particulières soient mises en place.

Ces mesures particulières seraient quoi exactement?

PAR Mme SOPHIE GALLAIS:

2255 Bien en fait, je prenais l'exemple donc des activités, du régime d'activités permises dans les réserves de biodiversité, puis la motoneige, le VTT sont permis dans ces aires protégées, ce que je remets pas en question.

2260 Ce qu'on peut remettre en question par exemple, on connaît, dans le fond, la sensibilité du caribou forestier à la présence humaine, puis peut-être que dans des aires protégées où le caribou forestier est présent, des mesures plus concrètes devraient être mises en place pour peut-être juste dire, ce secteur-ci, à telle période de l'année, on devrait interdire la circulation.

2265 C'est pas des mesures drastiques, mais je pense qu'il faut essayer d'avoir une gestion adaptative par rapport au milieu dans lequel on travaille, puis dans le cas du caribou forestier, des mesures particulières devraient être mises en place pour ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2270 Tantôt, vous avez mentionné également la question de gestion adaptée des réserves de biodiversité selon différents critères.

PAR Mme SOPHIE GALLAIS:

2275 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2280 Quels seraient ces critères, pour vous?

PAR Mme SOPHIE GALLAIS:

2285 Bien en fait, dans le mémoire, on en mentionne un petit peu plus à ce niveau-là. C'est sûr qu'aux États-Unis, c'est ça, vous avez des forêts, donc le spectre des opportunités récréatives, c'est un spectre qu'ils utilisent notamment par rapport à ça, mais l'accessibilité du territoire doit être prise en compte.

2290 C'est certain que, comme je disais, les territoires comme la Matamec où il y a déjà une
accessibilité plus de territoire, aussi la présence déjà d'infrastructures, il y a certains territoires où il
y a déjà des pourvoiries, où il y a déjà des sentiers de VTT qui sont présents, il y a peut-être plus
un potentiel, dans le fond, de mise en valeur dans ces territoires-là où, dans le fond, des activités
sont déjà présentes.

2295 Ça fait que c'est plus par rapport à un ensemble de critères qu'on détaille davantage dans
notre mémoire. Ce serait intéressant de mettre en place un type de gestion qui peut justement
contribuer à ce qu'une réserve de biodiversité soit pas nécessairement uniquement une gestion
minimale où on met un panneau de temps en temps. C'est vraiment plus un aspect plus
d'appropriation sociale de ces aires protégées, ça fait partie du bien commun.

2300 Je pense que c'est intéressant que les gens puissent y avoir accès, puis puissent en
bénéficier d'une certaine façon.

PAR LE PRÉSIDENT:

2305 Merci. Madame Parent.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

2310 Quand vous dites que l'interdiction ou la restriction de la circulation de VTT et de motoneige
serait possible, comment pourrait-on assurer le respect de telles mesures dans les aires de
biodiversité?

PAR Mme SOPHIE GALLAIS:

2315 Bien, c'est sûr que par rapport au respect des règles, que ce soit celles-ci ou d'autres,
d'ailleurs, là encore, d'ailleurs le manque de ressources peut être pointé du doigt ou de ressources
financières et humaines, encore une fois, qui est plus impliqué dans la mise en œuvre du plan
d'action, donc par exemple des comités de gestion.

2320 Là-dessus, je pense qu'il faut aussi se baser sur une signalisation, puis s'il y a une bonne
concertation locale, normalement, je pense que les clubs de motoneigistes devraient être
impliqués, par exemple, dans un comité de gestion et dans ce cas-là, je pense qu'il y a un
réseautage puis une concertation locale qui font en sorte que les actions peuvent être respectées
2325 par la suite, puisque les gens ont été impliqués dans le processus.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Merci.

2330

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bergeron.

2335

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

Merci monsieur le Président. Vous faites mention, à la page 7 de votre mémoire, des comités de gestion, puis vous soulignez entre autres d'offrir aux futurs comités de gestion de ces aires protégées des moyens financiers et techniques suffisants pour que ces comités s'avèrent efficaces.

2340

Pour vous, quels seraient les moyens financiers nécessaires pour les futurs comités de gestion?

2345

PAR Mme SOPHIE GALLAIS:

Ah, c'est une bonne question. J'avoue qu'on n'a pas fait l'exercice de le chiffrer en tant que tel, mais on parle d'avoir par exemple une gestion, comme j'écoutais tout à l'heure les prédécesseurs dans la journée, d'avoir une gestion régionale, etc.

2350

Mais d'avoir peut-être une ressource, une personne vraiment, que ce soit à la Conférence régionale des élus, une personne qui est vraiment en charge, qui est vraiment payée, donc une ressource humaine à temps plein pour pouvoir s'occuper de tout ce qui est l'arrimage des comités de gestion, puis de s'assurer un peu de l'état d'avancement puis jouer un rôle de coordonnateur.

2355

C'est sûr qu'il faut que quelqu'un prenne le chapeau régionalement pour que ça puisse, dans le fond, être effectif, cette gestion-là, sur le terrain. Puis je pense que ça prend vraiment des ressources humaines qui soient allouées essentiellement à ce rôle-là.

2360

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2365

Madame Parent.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

2370 Vous dites dans votre onzième recommandation qu'il ne peut être toléré que des superficies soient soustraites aux aires protégées, a fortiori dans des réserves écologiques.

Alors s'il y avait compensation par agrandissement de la Réserve écologique de la Matamec, où serait-il souhaitable d'agrandir?

2375 **PAR Mme SOPHIE GALLAIS:**

Par rapport à la Réserve de la Matamec, c'est sûr, on n'a pas, nous à l'interne, ciblé de territoire particulier pour des agrandissements.

2380 C'est sûr que moi, je m'en remettrais principalement aux travaux du ministère de l'Environnement, à voir leur analyse de carences; il y a certainement des territoires qui pourraient être intéressants à aller adjoindre au territoire existant.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

2385 Merci madame Gallais.

PAR LE PRÉSIDENT:

2390 On vous remercie, madame Gallais, de votre participation par lien téléphonique.

PAR Mme SOPHIE GALLAIS:

2395 Merci à vous.

PAR LE PRÉSIDENT:

Au revoir.

2400 **PAR Mme SOPHIE GALLAIS:**

Au revoir, bonne journée.

PAR LE PRÉSIDENT:

2405 Merci, à vous aussi.

DEREK LYNCH (Baie-Comeau)

PAR LE PRÉSIDENT:

2410

Maintenant, nous allons demander à monsieur Derek Lynch de se présenter à l'avant s'il vous plaît.

PAR M. DEREK LYNCH:

2415

Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2420

Bonjour monsieur Lynch.

PAR M. DEREK LYNCH:

2425

Madame la Commissaire, monsieur le Commissaire! Merci de me donner cette opportunité pour exprimer mon opinion.

Je suis natif de Montréal mais habitant Baie-Comeau, je suis technicien en aménagement cynégétique et halieutique et botaniste.

2430

Je suis d'accord avec la formation avec le statut permanent des huit (8) aires protégées sur la Côte-Nord.

A priori, j'aimerais amener des informations nouvelles pour l'aire protégée du lac Plétipi.

2435

En floristique, la Côte-Nord est une région qui a été considérée comme étant relativement pauvre dans les dernières années, et ceci étant dû aux types de substrats que l'on retrouve. La majorité du socle rocheux est acide et supporte une diversité relativement faible.

2440

Dans les dernières années, des travaux de botanistes ont été effectués dont en 2009, conjointement avec le MDDEP, le groupe FloraQuebeca a fait des inventaires floristiques dans la région du mont Reed, à proximité d'un gisement de fer qui est déjà claimé par une compagnie minière.

2445

Et suite à ces inventaires, on a constaté qu'il y a une richesse et une diversité floristiques dans ces types de milieux là, qui est très élevée.

Pour donner un exemple, il y a quatre (4) espèces de plantes qui sont désignées susceptibles d'être menacées qui ont été trouvées sur les sites en question, dont une plante aussi qui est menacée dans la région 9 de la Côte-Nord, le carex des glaces.

2450

Ceci étant dit, dans la Réserve Plétipi, un article, qui a été publié par monsieur Cossette et monsieur Blondeau dans le Naturaliste canadien, note la présence de la dryade de Drummond qui est une plante qui a des affinités calcicoles notoires.

2455

La dryade de Drummond a été aussi trouvée sur les sites à proximité du mont Reed, et des données non publiées nous démontrent la présence de la dryade de Drummond et du carex des glaces qui est une espèce menacée sur l'ancien site minier du lac Jeannine.

2460

Pour l'instant, le site du lac Plétipi a aucun claim minier, et d'après les données qui ont été amenées par monsieur Hurtubise dans la première partie des audiences, a un potentiel ferreux relativement élevé.

2465

Mais en même temps, ce potentiel ferreux là démontre aussi un potentiel en substrat calcaire. La plupart des sites miniers de la Côte-Nord sont de nature ferreuse et proviennent de roches sédimentaires altérées. Le calcaire est pratiquement toujours associé avec les milieux ferreux.

2470

La même chose se voit dans les claims miniers Mouchalagane de la compagnie Argex; eux aussi dénotent des indices ferreux et des indices calcaires.

2475

Donc la Réserve de Plétipi serait, comment on pourrait dire ça, un excellent endroit à protéger, justement une flore calcicole qui, pour l'instant, sur la Côte-Nord, n'est pas protégée, car l'ensemble des sites où on retrouve ce type de substrat là sont claimés ou en exploitation minière ou ont déjà été exploités.

2480

Ensuite, monsieur Hurtubise a parlé d'économie, en notant le fait que ce potentiel minier pouvait générer un total de deux mille (2000) emplois sur la Côte-Nord et revitaliser probablement la région de Baie-Comeau.

Présentement, la compagnie Argex qui a vendu à sa filiale Impact Iron Mines les claims de Mouchalagane qui se retrouvent à l'est de la réserve projetée de Plétipi, sur le site d'Argex, on note qu'il y a cinquante kilomètres (50 km) de gisements de fer qui sont situés dans leurs claims dont sept (7) sites qui sont potentiellement économiquement viables.

2485 Moi, je pense que de protéger le secteur ferreux du lac Plétipi, on a déjà un potentiel minier qui est très près, qui est juste à côté, puis pourrait justement peut-être aider à revitaliser la région de la Côte-Nord.

2490 Ça, c'est le premier point que je voulais apporter concernant la Réserve de Plétipi.

2495 Par la suite, madame Parent, vous aviez souligné qu'il existait aucune étude ou presque pas d'études pour chiffrer la valeur écologique des habitats, lors de la présentation de monsieur Bissonnette.

2500 En 2010, Environnement Canada a fait appel à une firme de consultants pour produire une étude qui visait à chiffrer la valeur globale annuelle de la flore au Québec. Cette étude-là avait pour but d'orienter certains intervenants vers la formation d'une fondation de la flore, qui serait un pendant similaire à la Fondation de la faune qui existe déjà au Québec.

2505 Eux, dans cette étude, arrivaient à un chiffre global, de la valeur globale des services rendus par la flore au Québec, de cinquante-cinq milliards de dollars (55 G\$) par année, ce qui est équivalent au budget du gouvernement.

2510 À l'intérieur de ce cinquante-cinq milliards (55 G\$) là, il y a beaucoup de points qui ont été, comment je pourrais dire ça, qui ont été analysés. Dans le cinquante-cinq milliards (55 G\$), il y en a une partie de treize milliards (13 G\$) qui est attribuable à la foresterie, donc des services rendus au Québec par la foresterie.

PAR LE PRÉSIDENT:

2515 De services écologiques?

PAR M. DEREK LYNCH:

2520 De services écologiques et économiques. Le total de cinquante-cinq milliards (55 G\$) regroupe ces deux (2) types de services là. Dont treize milliards (13 G\$) qui sont de nature économique et qui sont reliés au domaine de la foresterie.

2525 L'autre proportion, c'est un rapport de trois point quatre pour cent (3,4 %) qui est rendu en services écologiques.

2530 Donc les aires protégées rendent probablement des services écologiques qui sont peut-être un petit peu plus élevés que les services qui sont rendus présentement par la foresterie, d'après cette étude.

2525 La liste des services écologiques rendus par la flore et surtout, eux autres tenaient compte aussi des écosystèmes, c'est une protection de l'érosion, des traitements des déchets, de l'amélioration de la qualité de l'air, de la séquestration du carbone.

La flore a aussi des impacts sur la formation des sols.

2530 Une autre chose qui n'a pas été tenue compte, c'est les produits forestiers non ligneux, et aussi la valeur économique de la biodiversité comme valeur d'usage passive.

2535 À l'intérieur de ça aussi, les milieux humides ont aussi été abordés. Les services rendus sont la filtration de l'eau. Dans les milieux humides, il y a aussi une biodiversité plus élevée que dans les milieux terrestres. Le contrôle des inondations. Les tourbières qui servent aussi comme grands ensembles pour justement la séquestration du carbone.

Et les activités récréotouristiques ont aussi été tenues compte dans cette étude.

2540 D'ailleurs, j'ai déposé au secrétariat une copie de cette étude-là de façon électronique.

Ceci conclut le point que je voulais aborder concernant la valeur écologique des territoires.

2545 Par la suite, il y a quelque chose d'autre qui me chicotait un petit peu, c'est l'accès au territoire.

Comment est-ce que je pourrais bien m'exprimer!

2550 Avec la création d'aires permanentes, moi, je trouve que c'est peut-être pas quelque chose qui va à l'encontre du développement économique. On a un précédent avec la Réserve écologique de la Matamec où une autorisation a été émise pour passer une ligne électrique.

2555 Moi, je me dis que même si la réserve a un statut permanent, normalement, les compagnies qui veulent faire des travaux industriels doivent produire une étude d'impact. Je trouve que l'analyse justement des impacts, de passer dans une réserve écologique permanente, devrait être analysée au même titre que de passer dans un milieu humide.

2560 Il existe des certificats d'autorisation au ministère qui parlent d'éviter, minimiser et compenser, bien, le même type de loi pourrait s'appliquer aussi pour le passage éventuel dans une réserve écologique, soit de tenter d'éviter par tous les moyens la réserve écologique, de minimiser à la limite les impacts du passage et, dans un but ultime, de compenser les habitats qui seraient perturbés par le passage soit d'un chemin, d'un chemin de fer, d'un oléoduc ou de toute autre infrastructure.

2565 C'est mon opinion.

PAR LE PRÉSIDENT:

2570 Merci. Madame Parent, allez-y.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

2575 À votre avis, par rapport au ce que vous venez de dire, qu'est-ce qui devrait précéder, est-ce que ce serait l'implantation des réserves écologiques ou de biodiversité ou est-ce que ce serait l'implantation d'infrastructures linéaires, telles les lignes hydroélectriques ou des oléoducs?

PAR M. DEREK LYNCH:

2580 Moi, je crois que l'implantation de réserves écologiques devrait être priorisée, mais par la suite, il y a toujours moyen d'évaluer les impacts du passage justement d'une ligne ou d'un chemin de fer et d'effectuer des compensations en conséquence.

2585 Pour l'instant, si on va pas de l'avant, puis qu'on protège absolument aucune partie du territoire, ça va être assez difficile de concilier les deux (2). Mais moi, je pense qu'il y a peut-être une possibilité d'augmenter les connaissances qu'on a sur ces territoires-là, justement, par des études d'impact.

2590 C'est que pour l'instant, les connaissances qui découlent, les connaissances qu'on a sur notre territoire, il y a beaucoup de ces connaissances-là qui proviennent des études d'impact. Moi, je crois que c'est une occasion peut-être de bonifier les études d'impact dans ces cas-là.

Juste pour donner un exemple! Admettons qu'on veut passer un chemin dans une réserve écologique, bien, à la limite, le chemin a un impact sur la réserve écologique en entier.

2595 Donc dans l'étude d'impact, je crois que c'est justement une belle ouverture pour pouvoir faire des études complètes et augmenter notre niveau de connaissances pour la réserve écologique en entier, de cette façon-là.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

2600 Donc autrement dit, on fait l'implantation des réserves sur le meilleur de nos connaissances et par après, s'il y a des infrastructures linéaires à passer, on fait une étude d'impact, et si le meilleur chemin pour cette infrastructure linéaire là serait à travers la réserve, qu'est-ce qu'on ferait?

2605 **PAR M. DEREK LYNCH:**

Bien là, c'est d'essayer de minimiser les impacts. Ça, il existe plusieurs façons de les minimiser. C'est probablement variable selon le type de projet.

2610 Ensuite, c'est certain qu'une compensation par un ajout de superficie à la réserve est la façon logique de procéder.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

2615 Donc on pourrait permettre, d'après vous, on pourrait permettre le passage. Il y aurait une possibilité d'entretenir le passage d'une infrastructure linéaire à travers une réserve?

PAR M. DEREK LYNCH:

2620 Bien, selon moi, oui, mais il faudrait vraiment augmenter la superficie de la réserve, pour compenser le passage. Et à la limite, justement, l'étude d'impact nous permettrait de voir les impacts de ce passage-là à l'intérieur de la réserve, puis à partir des impacts qui sont prévus, bien, il y a des mesures qui peuvent être mises en place pour probablement minimiser l'impact en question.

2625 Parce que si on empêche le développement économique, dans un certain sens, on se tire dans le pied. C'est qu'il faut essayer de concilier les deux (2), de concilier protection et développement, ce qui est pas nécessairement toujours évident, mais par une analyse assez complète des impacts, je pense qu'on peut y arriver.

2630 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Merci, et merci d'avoir déposé l'étude sur la valeur écologique dont vous avez parlé.

2635 **PAR M. DEREK LYNCH:**

Parfait.

PAR LE PRÉSIDENT:

2640 Monsieur Bergeron.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

2645 Oui, juste pour préciser ma compréhension, concernant le potentiel en fer pour ce qui est de la Réserve du lac Plétipi.

2650 Ce que je comprends de votre propos, c'est que vous dites qu'il y aurait un potentiel de cinquante kilomètres (50 km) à l'extérieur de l'aire protégée proposée qui serait exploitable? Juste me préciser exactement.

PAR M. DEREK LYNCH:

2655 C'est qu'à l'est de la Réserve Plétipi, présentement la compagnie Argex Mining qui a vendu ses claims à Impact Iron Mines qui est une filiale ont un potentiel minier sur un site qui est directement à l'est de la Réserve de Plétipi, puis il y a déjà des claims qui sont à cet endroit-là.

2660 L'information est disponible sur le site Internet de Argex Mining, j'ai mis un lien, justement j'ai déposé un lien pour pouvoir y accéder.

Puis eux, dans leur évaluation, ils estiment qu'il y a une zone ferreuse d'une longueur d'environ cinquante kilomètres (50 km) qui est déjà claimée, qui appartient à Argex Mining, qui est directement à l'est de la Réserve écologique projetée de Plétipi.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

2665 Puis il y aurait pas d'enjeux ou de conséquences pour l'éventuelle aire protégée?

PAR M. DEREK LYNCH:

2670 Bien, présentement, disons que les deux (2) sont contiguës. Les claims et la réserve sont un accoté un à côté de l'autre.

2675 Ça fait que c'est sûr qu'à ce moment-là, s'il y a une aire protégée, l'étude d'impact devra tenir compte de l'aire protégée en question et de valider s'il y a des impacts sur la réserve, de faire une exploitation d'un gisement minier à proximité.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

2680 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Lynch, ça nous a fait plaisir de vous entendre.

2685

FRANCIS OTIS (Baie-Comeau)

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Francis Otis s'il vous plaît.

2690

Bonjour monsieur Otis.

2695

PAR M. FRANCIS OTIS:

Bonjour monsieur le Président.

2700

PAR LE PRÉSIDENT:

On vous écoute.

PAR M. FRANCIS OTIS:

2705

Bonjour les Commissaires, madame Parent et monsieur Bergeron.

Moi, je dois commencer par une excuse, c'est que j'ai entendu souvent parler du BAPE, je savais pas ce que c'était. Hier, je suis venu comme curieux, puis j'ai eu une belle surprise, puis on a une table qui nous était offerte, puis on s'en servait pas.

2710

J'ai de la documentation depuis l'automne passé du ministère de l'Environnement, disant que oui, je lisais, puis je comprenais pas. Je savais pas comment ça fonctionnait.

2715

Je suis très heureux de voir qu'on a la possibilité qu'on puisse s'exprimer, dire ce qu'on pense par rapport au BAPE.

Mon nom, c'est Francis Otis, j'ai un terrain de villégiature sur le site du lac Berté.

2720

J'étais le propriétaire et directeur de Heli-Manicouagan, une compagnie d'hélicoptères, dans le passé, qu'on a œuvré beaucoup dans la région pour du développement de toutes sortes.

Je viens un peu aussi comme les yeux de la région. Je vois que beaucoup de personnes viennent ici, ils n'ont jamais eu la chance de voir ce que c'est le lac Berté, je me demande s'il y a quelqu'un ici qui y a déjà été, dans l'assemblée. Je pense qu'il y a pas grand personne.

2725

Moi, je demeure à peu près entre quarante (40) à soixante-dix (70) jours par année sur le site. Je suis installé depuis 1987.

2730

On a travaillé, dans le temps de la compagnie d'hélicoptères, on faisait l'inventaire forestier. On a fait l'inventaire du caribou, on a fait de la capture. Je connais tous les petits coins qu'il y a dans le secteur.

2735

Présentement, le lac Berté, c'est la pouponnière du caribou des bois sur la Côte-Nord. Si vous voulez voir des caribous aujourd'hui, prenez un avion, vous allez en haut, en dedans d'une heure et quart (1 ¼), c'est sûr que vous allez voir des troupeaux de caribous. À nulle part vous allez en trouver, sauf un petit peu au Plétipi puis au lac Tétépisca.

2740

J'ai survolé le Québec au complet à maintes et maintes fois, il y a eu un changement dans le passé, c'est qu'on a interdit la chasse au caribou des bois. Puis depuis ce temps-là, on voit qu'il y a une augmentation du troupeau. Et le troupeau grandit d'année en année.

2745

L'an passé, en survolant le coin, parce que je suis propriétaire d'un avion et d'un hélicoptère, qui me donne la chance d'avoir peut-être plus de ressources que le ministère comme tel à survoler, même mes amis qui faisaient de la capture, me demandaient conseil, puis à chaque fois qu'ils voyaient une évolution ou des changements, me demandaient de les appeler, parce qu'ils sont restés mes amis qui étaient quand même des travailleurs à l'époque, tout changement possible, bien, je leur ai dit qu'il y a eu une belle augmentation.

2750

On voit des troupeaux de caribous jusqu'à trente (30) individus, puis deux (2) troupeaux dans la même journée, même en même temps, simultanément, ça veut dire qu'il y en a à gauche du lac, puis il y en a à droite.

2755

Ça fait que le lac Berté, présentement, c'est vraiment une place pour le caribou des bois, même c'est la place.

2760

C'est sûr qu'on a entendu des forestières qui se plaignaient que ça diminuerait la superficie de coupe du bois, mais si vous regardez bien la carte de l'aire protégée, c'est un cadeau que vous faites aux forestières. Il y a soixante pour cent (60 %), soixante-dix pour cent (70 %) que jamais, ils vont couper du bois. C'est un lac puis des massifs inaccessibles.

2765

Dans le fond, ce qui leur fait de la peine le plus, c'est de voir un peu de bois du côté ouest, qu'ils auraient la possibilité de couper. Parce que le problème des forestiers présentement, c'est pas le manque de coupe de bois, c'est qu'il y a plus personne qui veut acheter leur papier ou leur pâte. Ils le disent pas en réalité, mais c'est ça quand même. Du bois, il y en a de disponible, c'est de la clientèle qu'ils ont plus.

2770

La Réserve du lac Berté, le but premier, c'était pour protéger le caribou. Je pense que le ministère est dans le "target", il a frappé dans le mille comme jamais, sans que ça leur coûte trop cher en essence de bois ou en protection de toutes sortes, ils ont le plus beau coin puis le plus beau paradis pour l'aire protégée.

2775

La seule chose que je déplore dessus, c'est qu'il faudrait l'agrandir un peu, du côté ouest.

Puis en même temps, lors de l'agrandissement, il faut qu'ils tiennent compte du relief et du début de la coupe de bois, parce que c'est sûr que les forestières vont aller s'accoter sur le chose.

2780

Les coupes de bois, parce qu'à mesure qu'on voit l'expérience qu'on a dans le passé, puis ce qu'on voit, les aires protégées ou les parcelles ou les quadrillages qu'on fait pour protéger le bois pour les verts, bien souvent, ont pas été, je dirais pas, pensés, mais avec l'expérience, on s'aperçoit qu'il faut jamais finaliser ou commencer une coupe de bois sur le dessus ou dans un flanc de montagne.

2785

C'est toujours dans le creux d'une vallée, si on veut, parce qu'avec les intempéries qu'on a aujourd'hui de Dame nature, les chablis arrivent, commencent où le bois a été coupé, on couche ça à terre, ça veut dire que tout ce qui a été protégé pendant des années ou les efforts mis pour essayer de protéger sont perdus à néant.

2790

En réalité, lorsqu'on fait des coupes de la parcelle, c'est qu'il faudrait penser que ça commence toujours dans le bas d'une rivière, puis c'est là qu'on arrête de bûcher. Ça fait que toute la partie en haut, les arbres se protègent par eux autres mêmes. Si vous faites une ouverture aux vents, c'est de valeur, mais vous venez de tout perdre les années que vous avez investies.

2795

Ça fait que c'est pas mal ça, c'est surtout pour le coin du lac Berté que je connais comme le fond de ma poche. J'ai encore eu la chance d'y aller la semaine passée, puis il y avait un beau troupeau de caribous sur le lac Berté.

Je pense que vous avez tombé dans le mille, puis vous pouvez pas faire mieux, je pense. C'est tout.

2800

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Otis. Vous parlez qu'il faudrait agrandir la Réserve du lac Berté du côté ouest, quelle sorte d'agrandissement que vous souhaitez ou que vous proposez relativement à ça? En termes de kilomètres ou en termes de superficie, ça correspondrait à quoi exactement?

2805

PAR M. FRANCIS OTIS:

C'est peut-être, je dirais, de deux (2 km) jusqu'à quatre (4 km) ou cinq kilomètres (5 km), une bande du côté ouest.

2810

C'est vraiment pour protéger un bassin versant. Parce que si vous protégez pas le bassin versant, là, on a déjà fait des études dans le passé, bien, c'est qu'on avait la chance de voyager les personnes, quand on effectue une coupe en forêt, ceux qui ont fait des études pour le réchauffement de l'eau, si vous prenez une bouteille d'eau, vous la mettez dans un sous-bois qui a pas été coupé, la température est basse. Si vous prenez la même bouteille d'eau et vous la mettez dans une coupe de bois forestière, l'eau va être très chaude. C'est la même chose pour l'apport d'eau, les affluents qui vont dans le lac.

2815

PAR LE PRÉSIDENT:

2820

Autrement dit, quand vous dites qu'il faut protéger le bassin versant, vous parlez à ce moment-là de la rivière Manicouagan?

PAR M. FRANCIS OTIS:

2825

Non, pas jusque-là. C'est une chaîne de montagnes, puis on pourrait aller proche de la 389. Sur la carte, on voit pas la 389, mais c'est très près de la 389.

PAR LE PRÉSIDENT:

2830

OK.

PAR M. FRANCIS OTIS:

2835

Puis ce serait une belle démarcation du côté est de la route 389, on n'y touche pas.

Puis je pense que ça serait la plus belle bordure naturelle pour cet écosystème qu'il y a dans ce secteur-là.

2840 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci. Monsieur Bergeron.

2845 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Alors ce que je comprends, pour ce qui est du phénomène de chablis dont vous avez parlé, c'est que vous proposeriez une zone tampon en quelque sorte qui serait adjacente à l'aire protégée, de façon justement à éviter le problème de chablis lorsqu'il y a une coupe forestière?

2850 **PAR M. FRANCIS OTIS:**

Exact.

2855 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Donc une zone tampon qui serait à l'extérieur de l'aire protégée?

PAR M. FRANCIS OTIS:

2860 Elle pourrait faire partie, comme du côté est, on voit ce qui est proposé en jaune, c'est l'endroit idéal. Parce qu'elle est dans le creux, elle longe une rivière, ça veut dire qu'advenant un vent, la forêt est déjà protégée par elle-même, parce qu'il y a pas de vent, il y a pas de force éolienne qui peut arriver puis tout coucher ça. Il peut y en avoir, si vous avez des vents en haut de cent soixante kilomètres (160 km/h), à cent milles à l'heure (100 mi/h), là, mais en temps normal, la forêt résiste quand même assez bien. C'est surtout ça.

2865 Les aires protégées, bien souvent, oui, l'idée était là, la bonne idée était là, l'intention, mais avec l'expérience qu'on voit aujourd'hui quand on survole les régions, on voit les chablis, puis c'est bien normal, à un moment donné, c'était fait, ça pouvait pas faire autrement, sauf que voilà vingt (20) ans, on pouvait pas dire ça, on le savait pas. Tu sais, on apprend, là.

2870 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Merci.

2875 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Parent.

2880 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Vous nous avez mentionné tantôt, monsieur Otis, que vous aviez un bail de villégiature sur le lac Berté.

2885 **PAR M. FRANCIS OTIS:**

Oui.

2890 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Certains nous ont mentionné qu'ils avaient des préoccupations à voir leur bail à l'intérieur d'une réserve, vraisemblablement vous, vous avez pas de préoccupations à ce niveau-là?

2895 **PAR M. FRANCIS OTIS:**

Bien, j'en ai un peu. C'est sûr qu'on va avoir des restrictions, mais c'est quand même un choix qu'il faut faire, là. Il faut penser aux générations futures, quelle sorte d'héritage qu'on laisse à nos enfants?

2900 Si on décide de tout couper partout pour aller chercher le meilleur bois, bien, il va falloir que nos enfants vivent avec ça. Puis ça peut pas être nos impôts aujourd'hui, à nos enfants, on a laissé des belles dettes, comme citoyen aujourd'hui, comme parent, je suis pas heureux, mais j'avais pas le choix.

2905 Si ça serait à refaire, on saurait quoi faire comme choix du gouvernement, mais malheureusement, je pense que nos enfants vont subir, puis on en est conscient, on peut pas rien faire.

2910 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Merci bien monsieur Otis.

PAR LE PRÉSIDENT:

2915 Moi, j'ai peut-être deux (2) autres questions. La première, bon, vous dites que vous vous attendez à des restrictions, quel type de restrictions auxquelles vous vous attendez?

PAR M. FRANCIS OTIS:

2920 Je pense que c'est comme faire des aménagements, des agrandissements, des affaires de même. D'après moi, ils vont être assez restrictifs là-dessus, puis c'est normal aussi.

Par contre, on a eu la chance d'être installé avant, puis on va demeurer là, puis moi, je suis bien heureux avec ça, là.

2925

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous seriez intéressé à faire partie du comité de gestion de la Réserve de biodiversité du lac Berté?

2930

PAR M. FRANCIS OTIS:

Oui, ça m'a déjà été proposé, puis je serais intéressé.

2935

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Je vous remercie beaucoup, monsieur Otis.

2940

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC (Baie-Comeau)

PAR LE PRÉSIDENT:

2945 Maintenant, nous allons demander à monsieur Nicolas Fortin du Conseil de l'industrie forestière du Québec s'il vous plaît de s'avancer.

Bonjour monsieur Fortin. Avant que vous débutiez, quel est le rôle que vous jouez au sein du Conseil de l'industrie forestière?

2950

PAR M. NICOLAS FORTIN:

Je suis directeur adjoint en foresterie.

2955

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci. On vous écoute monsieur Fortin.

PAR M. NICOLAS FORTIN:

2960 Merci. Tout d'abord, permettez-moi de me présenter. Mon nom est Nicolas Fortin, je suis ingénieur forestier. Je suis à l'emploi du Conseil de l'industrie forestière depuis environ deux (2) mois; par contre, j'ai œuvré plus d'une vingtaine d'années au sein de l'industrie forestière, dans ma carrière.

2965 Je suis venu assister hier aux audiences juste à titre d'auditeur, et j'ai cru bon de me présenter devant vous aujourd'hui pour un peu vous donner quelques chiffres sur la situation de l'industrie forestière au Québec.

2970 Ça fait que c'est pour ça que vous avez pas de mémoire, j'en ai pas fait, je vais essayer d'y aller verbalement avec un minimum de préparation. J'utiliserai peut-être pas tout mon quinze (15) minutes, mais on discutera, si vous avez des questions à me poser.

PAR LE PRÉSIDENT:

2975 Excellent.

PAR M. NICOLAS FORTIN:

2980 Je vais appuyer ma présentation un peu sur une autre présentation qui a été faite à un colloque à l'Université Laval il y a deux-trois (2-3) semaines par mon directeur général. Il y a des tableaux intéressants là-dedans qui présentent un peu la situation de l'industrie forestière, si vous permettez, c'est possible de m'ouvrir l'écran, monsieur?

2985 Alors d'entrée de jeu, la CIFQ qui est le Conseil de l'industrie forestière du Québec, représente des entreprises de sciage, résineux, feuillus, déroulage, pâtes, papier, carton et panneaux. On a quatre-vingt-quinze (95) membres réguliers et on représente cent soixante-seize (176) usines. Au total, on a deux cent cinquante (250) membres si on inclut nos membres associés.

2990 Les emplois directs reliés à la forêt, au niveau de la première transformation, étaient, en 2000, aux environs de soixante-neuf mille (69 000) emplois au Québec.

 En 2010, on parle de trente-sept mille six cents (37 600) emplois.

2995 Deuxième et troisième transformations ont subi moins d'impact. Donc on voit un impact directement sur l'emploi des conditions forestières, trente pour cent (30 %) de perte d'emplois au Québec.

Quarante-cinq pour cent (45 %) directement en première transformation.

3000 C'est les territoires qui sont couverts par nos industries forestières, une grande partie dans la forêt boréale. Tout ce qui est hachuré en haut, c'est la forêt boréale.

3005 Alors je voulais montrer ce tableau-ci qui est la possibilité forestière. On voit la ligne rouge, en 2001, on avait une possibilité forestière au Québec d'environ trente millions de mètres cubes (30 M m³).

En 2013-2014, on s'attend à avoir moins de dix-neuf millions de mètres cubes (19 M m³) de possibilité forestière, pour différentes raisons.

3010 J'entendais une présentation ce matin du CLD qui disait qu'un mètre cube (1 m³) représente des retombées économiques d'environ deux cents dollars (200 \$). Nous, ce qu'on dit en même temps, dans un autre sens, c'est un million de mètres cubes (1 M m³) représente deux mille cinq cents (2500) emplois directs. Alors c'est ce qui explique un peu les diminutions d'emplois, c'est en lien direct avec les baisses de possibilité.

3015 Alors c'est tout pour cette partie-là, c'est ce que j'avais à vous préciser au niveau des chiffres.

3020 Nous, d'entrée de jeu, ce que je tiens à vous mentionner, c'est qu'on s'oppose pas aucunement à la mise en place d'aires protégées. On s'oppose pas au Plan de rétablissement du caribou, bien au contraire, on veut aussi protéger cette espèce menacée là.

3025 On s'oppose pas au projet de loi 57 du gouvernement, on veut collaborer, mais on s'inquiète. On s'inquiète, parce que j'entendais ce matin le CLD, j'ai écouté la CRÉ hier aussi qui attend des réponses à ses questions ou à des choses qu'il a adressées au gouvernement, il obtient pas les réponses sur les aspects socioéconomiques des interventions qu'on veut faire.

3030 Et puis si je peux vulgariser, vous en avez entendu parler dans plusieurs présentations, je pense, des trois (3) aspects d'aménagement forestier durable qui consistent en l'environnement, l'économie ou la société et l'économie.

Pour bien illustrer ces phénomènes-là, vous êtes probablement bien au courant, mais quand même! Si on les prend séparément, on s'aperçoit que les résultats ont pas de bon sens.

3035 Par exemple, si on prend juste le but économie, puis on dit à l'industrie forestière, on dit aux minières, allez-y, servez-vous, prenez tout le beau bois, tout ce qui est moins cher, tout ce qui est

bon pour vous autres, ramassez ça. Pas besoin de faire de grandes études pour savoir que les impacts seront pas nécessairement bons pour les autres aspects.

3040 La même chose, si on prend l'aspect société et on dit à chaque citoyen du Québec, on vous donne, vous voulez vous accaparer du territoire public, ça vous appartient, vous le payez avec vos taxes, on vous donne chacun une parcelle de terrain, faites-en ce que vous voulez. Ce sera pas long qu'on va être dans une anarchie totale.

3045 Et si on prend le volet de l'environnement, puis on dit, bien OK, la forêt boréale, on met une grande cloche de verre, puis on la protège complètement. C'est certain qu'on va rétablir le caribou totalement, peut-être en très peu de temps. D'ailleurs on voit des aires protégées, on va protéger toutes nos vieilles forêts, on va protéger des forêts rares, des écosystèmes rares, etc., sauf que les autres parties vont en subir les conséquences.

3050 D'où l'importance de lier ces trois (3) bulles-là puis de trouver un consensus entre les partenaires pour essayer que tout le monde en tire profit. Il y a possibilité de le faire, ça s'est fait dans le passé. Particulièrement sur la Côte-Nord, il y a des tables qui étaient fonctionnelles, puis qui vont continuer de l'être probablement avec les tables GIR, avec la CRÉ et tout ça.

3055 Alors on demande aussi des analyses socioéconomiques. Nos membres présentement vivent une inquiétude, une très grande inquiétude, et si je peux l'illustrer, on sait pas, nos membres ne savent pas qu'est-ce qu'ils vont avoir comme approvisionnement en 2013, 2013-2014 et les années qui suivent.

3060 Il y a peut-être une dizaine d'années, avant la crise économique – parce que vous savez, vous l'avez entendu, vous entendez parler de nous à toutes les semaines dans les médias, une fermeture d'usine, quelqu'un qui se fait protéger par la Loi sur les créanciers, etc. – on avait de l'avance, peut-être il y a une dizaine d'années, au niveau technologique dans nos usines, on avait de l'avance peut-être sur les autres provinces, peut-être même sur d'autres pays. On a tout perdu cette avance-là.

3065 Nos membres ont arrêté d'investir, dans le contexte économique. Il y avait pas de profit, ils avaient pas les argents nécessaires. Puis aujourd'hui, on peut dire qu'on est en arrière. Au niveau technologique, on est en arrière sur d'autres provinces, on est en arrière sur d'autres pays aussi. Il faut qu'on reprenne, il faut vraiment que nos industries reprennent cette avance technologique là pour assurer leur compétitivité sur les marchés.

3070 Sauf que, si je peux juste vous faire une image assez simple, lorsque notre propriétaire d'une scierie s'en va devant son banquier, il lui demande quelques millions pour améliorer sa

3075

scierie, pour la rendre compétitive, c'est la première question, tu te bases, quels seront tes approvisionnements. Il le sait pas, il est pas capable de répondre.

3080 Il sait qu'il va avoir à subir des baisses, il sait qu'il y a vingt-cinq pour cent (25 %) de ses approvisionnements de bois qui vont être mis à l'enchère, il sait qu'il va y avoir dix (10 %) ou douze pour cent (12 %) d'aires protégées, il sait qu'il faut qu'on protège le caribou, il sait qu'il va y avoir un projet de loi C-57 qui va être présenté, il sait qu'il y a une partie de la forêt publique probablement qui va s'en aller à ce qu'on appelle les forêts de proximité, etc., etc.

3085 Il est pas capable de répondre à son banquier quels seront ses approvisionnements. Il a aucune garantie d'approvisionnement aujourd'hui. Donc les investissements sont complètement freinés par l'incertitude qu'on vit présentement.

3090 Dans un autre ordre d'idée, nous aussi, nous demandons de favoriser le nord de la limite nordique dans l'établissement de nouvelles aires et de protection de territoire. Il y a là des sites exceptionnels, des sites favorables aussi au caribou.

3095 La même chose pour le Plan Nord. J'ai pris des notes assez rapidement. Comme organisme de prédilection, d'ailleurs ils ont déjà ce rôle-là, la CRÉ est parfaitement en mesure de rallier les gens ou les diverses parties intéressées au territoire forestier.

3100 Et finalement, je peux dire que n'obtenant pas nous-mêmes les réponses à nos questions, je comprends parfaitement les inquiétudes aussi du CLD ce matin puis du CRÉ qui prend position dans le sens de retarder un peu les permanences qui sont demandées ou les demandes d'agrandissements des nouvelles aires protégées, qui demande d'obtenir des réponses et de faire plus d'études ou de couvrir le portrait socioéconomique avant de répondre à ça.

Je vous remercie.

3105 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Fortin. Vous avez parlé que vos membres sont inquiets de savoir, en fait ils ne connaissent pas quels seront les approvisionnements qu'ils auront en 2013.

3110 À l'heure actuelle, est-ce que les approvisionnements découlent des calculs du Forestier en chef, et dorénavant, ça va être le MRNF qui va décider des approvisionnements, est-ce que c'est bien ça que je comprends?

PAR M. NICOLAS FORTIN:

3115

Effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3120

Maintenant, les relations avec le MRNF, j'imagine qu'il doit y avoir une table de concertation entre les forestiers et le MRNF, pour savoir qu'est-ce qui va être disponible en termes d'approvisionnement. À mon point de vue à moi, peut-être que je me trompe, mais je ne croirais pas que le MRNF arrive en 2013, puis il dit, c'est ça, je présume qu'il doit y avoir une espèce de dialogue qui se fait entre l'industrie et le MRNF pour décider de ces approvisionnements-là.

3125

Donc la crainte de vos membres me semble un peu haussée par je ne sais quel phénomène, là.

PAR M. NICOLAS FORTIN:

3130

Pour l'instant, ce qu'on nous dit, c'est que la Loi 57 va être en application en avril 2013, assurément, puis c'est correct. Sauf comment exactement tous les aspects de cette loi-là vont être mis en place en 2013, on le sait pas, le gouvernement le sait pas non plus.

3135

Et oui, la relation est bonne entre l'industrie et le gouvernement au niveau des échanges. On a l'information qu'ils nous livrent et à mesure que ça évolue, ils nous contactent aussi.

3140

Vous l'avez dans le document, vous aviez posé des questions, je pense, au Forestier en chef, pour un peu répondre aux questions, n'ayant pas toutes les réponses, mais pour répondre aux questions, il nous a avertis l'année passée ou il a averti le Québec avant Noël, si on veut, qu'il y aurait des baisses de dix pour cent (10 %) minimum. Ça, c'est un minimum. Il y en aura d'autres.

3145

Alors le Plan de rétablissement du caribou, il est pas complété encore, il va être déposé dans le courant de l'année, mais il est pas encore déposé. Il va y avoir un impact aussi avec la protection du caribou, puis c'est un peu normal, c'est une espèce menacée.

3150

Ça fait qu'on aimerait, nous autres, ce qu'on prône idéalement, c'est que ces choses-là soient regroupées autant que possible, autant que possible ensemble, les aires protégées, les caribous, puis l'effet cumulatif de tous les aspects nous inquiète. C'est l'aspect qui nous inquiète le plus, c'est l'effet cumulatif.

3155 Pas les aspects pris en un. Il faut avoir des aires protégées, il faut protéger le caribou, il faut, comme je vous disais tantôt, appliquer les principes de la Loi 57, mais l'effet cumulatif de tout ça, il faut en prendre compte aussi.

Puis chacun des dossiers actuellement est pris séparément; à un moment donné, il faut ramasser ça ensemble puis nous dire qu'est-ce que ça va avoir comme impact.

3160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Fortin. Madame Parent.

3165 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Tout simplement pour vous demander, ça serait possible de nous déposer votre présentation avec les chiffres que vous nous avez montrés tantôt?

3170 **PAR M. NICOLAS FORTIN:**

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

3175 À madame Harvey.

PAR M. NICOLAS FORTIN:

Je vais m'en occuper.

3180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bergeron.

3185 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

3190 Oui, une question. Vous mentionnez effectivement la baisse de possibilité forestière. On a mentionné, les instances socioéconomiques de la région ont mentionné qu'il y avait une perte de moins quarante-deux pour cent (-42 %) en termes de possibilité forestière dans la région, avez-vous des chiffres en lien direct entre possibilité forestière et récolte effective sur le territoire?

PAR M. NICOLAS FORTIN:

3195 Je sais que dans le temps de la crise, je parle un peu plus globalement au Québec – pas
nécessairement ici sur la Côte-Nord, j'ai pas les chiffres précis sur la Côte-Nord – on le sait que le
bois a pas tout été récolté.

3200 D'ailleurs ce que le gouvernement a mis en place avec la mise aux enchères du bois, le
Bureau de mise en marché des bois qui doit officiellement entrer en fonction officiellement avec
l'arrivée de la Loi 57, sauf qu'il y a un an, si on veut, de pratique, où il y a du bois qui est déjà mis
à l'enchère, il y a déjà eu trois (3) ventes de réalisées.

3205 Les volumes qui ont été pris pour réaliser ces ventes-là, avant la mise en place du nouveau
régime, sont des volumes qui ont pas été récoltés par l'industrie, à cause de la crise économique.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

Merci.

3210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur Fortin.

3215

DROIT DE RECTIFICATION

PAR LE PRÉSIDENT:

3220 Maintenant, nous allons demander à monsieur Dominic Boisjoly de s'avancer pour son droit
de rectification.

Bonjour monsieur Boisjoly.

3225 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Bonjour monsieur le Président, bonjour les Commissaires. Ça va être très bref.

3230 En fait, j'ai trois (3) points peut-être. Premièrement, monsieur Caron de la CRE parlait de
l'intérêt de la Sépaq pour le lac Walker, la réserve de biodiversité, le projet de Parc du lac Walker.

En fait, je tiens juste à préciser que c'est le service des Parcs Québec et non la Sépaq qui crée les parcs nationaux au Québec. La Sépaq gère ensuite ces territoires-là.

3235 Deuxième point, on parlait de zones tampons par rapport aux réserves écologiques. C'est pas une correction autant qu'une précision. En fait, il y a pas de zones tampons associées à la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, mais c'est des zones tampons associées aux différents items perturbateurs.

3240 Comme par exemple, il peut y avoir une zone tampon associée à la Loi sur les forêts, une zone tampon associée à la Loi sur les pesticides, le Code d'usage des pesticides, mais pas en tant que telle aux aires protégées. Parce que les aires protégées permettent juste, la LCPN permet juste de gérer le territoire à l'intérieur des aires protégées même.

3245 Donc quand on parle d'une zone tampon en fonction de la LCPN, il faudrait que ce soit inclus à l'intérieur d'un type d'aire protégée en question. Il a été mentionné notamment les catégories 6 pour cet usage de zone tampon là. Donc une petite précision!

3250 Par la suite, monsieur Fortin qu'on vient d'entendre, du CIFQ, je pense qu'il est tout à fait faux de dire, de faire un lien entre la baisse de possibilité et la perte d'emplois, et c'est pas juste un avis personnel, c'est aussi qu'il y a plusieurs experts qui l'ont dit lors de la première partie de l'audience.

PAR LE PRÉSIDENT:

3255 On commente pas.

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

3260 C'est un avis d'expert. Le MRNF, le Forestier en chef et le MRNF a même déposé un document comme quoi que la possibilité était pas complètement attribuée.

PAR LE PRÉSIDENT:

3265 Parfait, merci monsieur Boisjoly.

3270

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

3275 Ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique.

3280 Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions par Internet dans les centres de consultation régionaux suivants: Bibliothèque publique de Fermont, Bibliothèque Louis-Ange Santerre de Sept-Îles et la Bibliothèque Alice-Lane de Baie-Comeau.

3285 L'ensemble du dossier sera également disponible en version imprimée aux endroits suivants: au Musée Shaputuan de Sept-Îles, au bureau du BAPE à Québec et à l'Université du Québec à Montréal, ainsi que dans le site Web du BAPE.

Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la Commission et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

3290 Il vous sera possible d'exercer votre droit de rectification par écrit, vous avez jusqu'au mercredi 1^{er} février à dix-sept heures (17 h). Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à madame Marie-Josée Harvey, coordonnatrice de la Commission, car à défaut de le faire, la Commission pourrait décider de ne pas l'accepter si vous dépassez ce délai.

3295 Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises. Ainsi, par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir trois cent vingt-cinq (325) personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de deux cent cinquante (250), on peut alors rectifier ce fait.

3300 La Commission d'enquête poursuit ses travaux, et en vertu de l'article 42 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, le rapport du BAPE doit être remis au ministre dans les six (6) mois de la fin des consultations, mais la Commission pourrait le déposer avant, s'il advenait que son enquête et son rapport soient complétés.

3305 Le rapport sera rendu accessible au public à la date et selon les modalités prévues par le ministre.

3310 Le ministre peut recommander au Conseil des ministres de conférer aux territoires ou à une partie d'un territoire mis en réserve un statut permanent de protection. Il appartient alors au Conseil des ministres d'accepter cette recommandation, avec ou sans modifications ou de la refuser.

La Commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ses travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique.

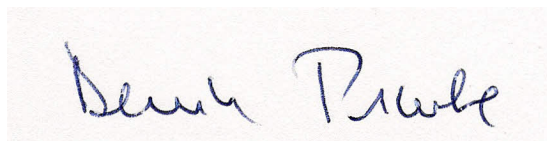
3315 Elle remercie également les personnes-ressources et le ministère responsable pour leur collaboration à ce processus public.

3320 Enfin, la Commission remercie les gens à la technique, Pierre Dufour, Daniel Buisson et Michel Filteau, les gens présents à la salle de Sept-Îles, Monique Gélinas et Michel Guimond, de même que l'équipe de la Commission d'enquête, Jasmin Bergeron et Marie-Josée Harvey, ainsi que mes collègues Anne-Marie Parent et Denis Bergeron.

Merci et bonne fin de journée!

3325

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.



3330

DENISE PROULX, s.o.